

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 81

MONTREAL, LE MARDI 15 AVRIL 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La longue marche

Le communiqué, émis le 10 avril 1947 au milieu de la sixième manche d'un match hors concours, faisait tout juste trois lignes. «Les Dodgers de Brooklyn ont acheté aujourd'hui le contrat de Jackie Robinson des Braves de Montréal. Il se joint à l'équipe immédiatement.» Trois lignes qui allaient bouleverser les États-Unis d'Amérique.

Cinq jours plus tard, il y a exactement un demi-siècle aujourd'hui, le 15 avril 1947, par un temps frisquet et maussade, les Dodgers de Brooklyn sautaient sur le terrain du vieux Ebbets Field pour leur match inaugural contre les Braves de Boston. Jouant au premier but pour les locaux, frappant deuxième, le numéro 42, Jackie Robinson, petit-fils d'esclave.

Pour la première fois depuis les années 1880, un nègre participait à un match de baseball majeur. L'«entente à l'amiable» ségrégationniste respectée par les propriétaires au fil de six décennies, qui confinait les joueurs de couleur aux *Negro Leagues*, était rompue.

C'était à la fois la fin et le début d'une longue et éprouvante marche. Quelques jours auparavant, les proprios de la Ligue nationale avaient défilé à l'unanimité moins une voix le projet d'intégrer les Noirs, soumis par le patron des Dodgers, Wesley Branch Rickey. Mais Rickey, dont les motivations exactes restent floues, avait décidé d'aller de l'avant.

Rickey avait choisi Jackie Robinson parce qu'il était un athlète accompli, mais aussi un homme déterminé. Pendant son service militaire au Texas, Robinson avait refusé d'aller s'asseoir à l'arrière d'un autobus comme il était d'usage. Portant l'affaire devant les tribunaux, il avait gagné contre l'armée.

Rickey croyait que l'effort d'intégration serait voué à l'échec si le premier joueur noir ne réussissait pas sur le terrain; de même, il était convaincu que seule la résistance

passive pouvait assurer le succès de l'entreprise. À l'été 1945, il convoqua Robinson à son bureau. Des heures durant, il l'abreuvait d'insultes, le traita de tous les noms, lui brandit son poing en pleine figure. Voilà ce qui t'attend, lui dit-il. Si tu répliques une seule fois, tout sera fichu. Je te demande, pendant les trois prochaines années, de tendre l'autre joue. En seras-tu capable? Robinson répondit qu'il pensait que oui.

L'épreuve ne devait pas tarder. Avant même le début de la saison 1947 — il avait passé l'année précédente à Montréal, au niveau AAA —, des joueurs, dont des coéquipiers de Robinson, menacèrent de boycotter les matchs où il jouerait. Sur le terrain, on l'injurait. Des coureurs s'appliquaient à le «cramponner». Des lanceurs le visaient à la tête. Des spectateurs lui lançaient des objets. Quantité de menaces de mort lui furent adressées. Mais il tint bon. Et maintint une moyenne au bâton de .297 cette année-là. Et fut élu recrue par excellence.

Jackie Robinson ne fut pas le premier athlète noir à s'illustrer dans un univers blanc. En 1936, Jesse Owens avait ébranlé la doctrine nazie en remportant quatre médailles d'or aux Jeux olympiques de Berlin. Dès 1937, le boxeur Joe Louis était couronné champion du monde des poids lourds. Mais le baseball, la *national pastime* des États-Unis, avait une aura particulière. Il ne faut pas surestimer l'impact social du sport, mais plusieurs voient dans la percée de Robinson le point de départ du mouvement de revendication des droits civiques des années 1950 et 1960, un peu comme l'émeute du Forum de 1955 fut précurseur de la Révolution tranquille au Québec.

Pendant les années qui suivirent l'arrivée de Robinson, la plupart des bons joueurs noirs accédèrent au baseball majeur. Mais les choses étaient loin d'être réglées. Durant une quinzaine d'années au moins, ils seront systématiquement maintenus à l'écart, auront leurs propres quartiers aux camps d'entraînement, coucheront dans des hôtels séparés, devront même faire nettoyer leurs uniformes dans des buanderies distinctes. Curt Flood, le brillant et téméraire voltigeur des Cards de Saint Louis décédé récemment, rappelait qu'au début des années 1960, il s'était plaint au propriétaire Gussie Busch de ce qu'un coéquipier blanc avait obtenu une plus forte augmentation de salaire que lui. «Mais vous, les Noirs, avez besoin de moins d'argent pour vivre», s'était-il fait répondre.

Au terme de sa carrière, en 1956, Jackie Robinson a poursuivi sa lutte, faisant campagne auprès de Martin Luther King, participant à des œuvres pour les Noirs, dirigeant une banque consacrée au développement d'entreprises gérées par des Noirs. Il est mort en 1972, à 53 ans à peine, usé autant par le diabète que par le traitement dont il avait fait l'objet toute sa vie. À la fin, il était encore déçu de la minceur des progrès accomplis; de fait, dès 1974, quand le record de circuits à vie détenu par Babe Ruth fut menacé par Hank Aaron, ce dernier reçut nombre de messages d'insultes et de menaces à sa vie. Et aujourd'hui encore, si les Noirs ont pris leur place sur les terrains de balle, ils restent désespérément absents des postes de direction. Sans parler de la société en général. L'autocongratulation peut attendre.

Tous ceux qui ont marché dans ses traces ont dit que seul un homme de la trempe de Robinson pouvait accomplir la tâche herculéenne de briser le mur de l'injustice. Il a payé de sa vie cette mission, mais comme il l'a dit lui-même, «une vie n'est pas importante, sauf par l'impact qu'elle a sur d'autres vies».

MÉTÉO
Montréal Ensoleillé. Max: 9 Min: 0
Québec Ensoleillé. Max: 7 Min: -1
Détails, page B 4

INDEX
Annonces B 6 Le monde B 5
Avis publics .. B 4 Les sports B 6
Bourse B 2 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés .. B 4
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7
Idées A 7

ÉCONOMIE

Couche-Tard achète le réseau Provi-Soir, page B 2



POLITIQUE

Alliance Québec dessert les anglophones, estime François Ouimet, page A 4



POLITIQUE

La commission Doyon blanchit Bacon, Drouin et Parisella, page A 4

Cliniques privées de greffes au Québec? Pour remplir ses coffres, le gouvernement songe à implanter un réseau d'établissements d'abord réservés aux patients étrangers

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec étudie un projet de cliniques privées de greffes qui offriraient leurs services aux malades venant de l'extérieur du Québec. Partant du fait que le Québec est l'un des endroits au monde où il en coûte le moins cher pour réaliser ces opérations chirurgicales, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, estime que ces cliniques privées pourraient rapporter gros au Trésor québécois.

Après une étude effectuée par le MICST à ce sujet, le projet est maintenant à ce point avancé qu'un comité interministériel serait formé pour en étudier la faisabilité. Le virage ambulatoire du ministre Jean Rochon a vidé plusieurs étages d'hôpitaux et l'idée serait d'utiliser les espaces laissés vacants dans certains établissements hospitaliers afin d'implanter des cliniques privées qui ne recevraient, dans un premier temps, que des clients de l'extérieur du Québec.

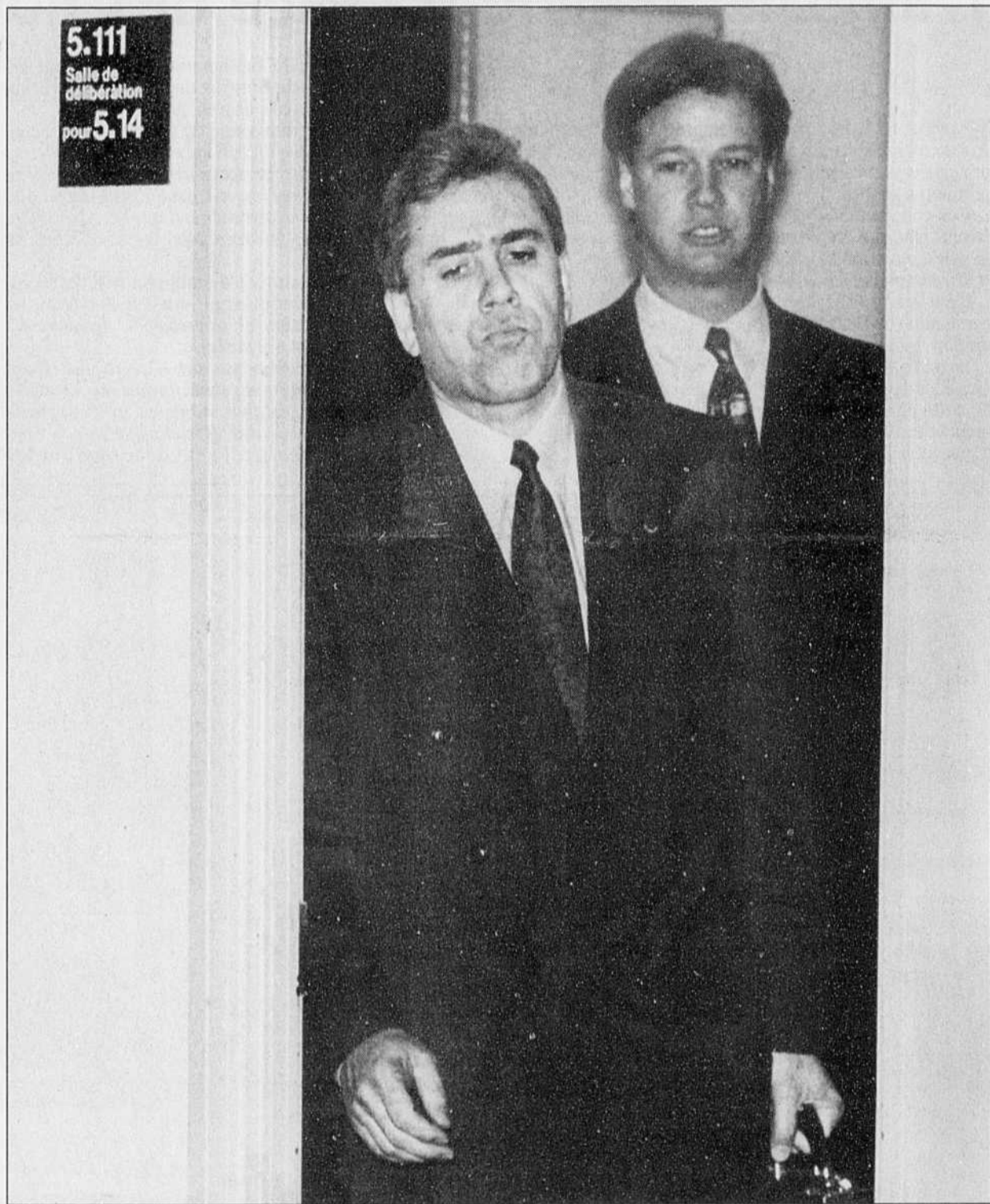
L'implantation de telles cliniques ouvrirait toutefois également la porte à la cohabitation de services médicaux à «deux vitesses», publics et privés, au sein d'un même éta-

blissement. Déjà, le projet a créé des remous au sein des ministères impliqués.

Devant le problème de la pénurie mondiale de donneurs et d'organes, on se pose notamment de nombreuses questions éthiques sur la venue éventuelle de telles cliniques au Québec. D'abord, se demande-t-on, d'où proviendraient les organes? On sait qu'il existe un «marché noir» des organes, d'origine parfois douteuse. La valeur d'un cœur y serait présentement évaluée à 225 000 \$ américains et celle d'un rein à 125 000 \$.

VOIR PAGE A 8: GREFFES

Barbeau témoigne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SERGE BARBEAU, ex-directeur de la Sûreté du Québec, entamait hier son témoignage devant la Commission Poitras, chargée de faire enquête sur la conduite professionnelle des policiers de la SQ. Cette première journée d'audiences a permis d'apprendre que M. Barbeau ne s'est intéressé à l'affaire Matticks qu'en juillet 1995, au moment même où les médias rapportaient que les enquêteurs mêlés au dossier étaient soupçonnés d'entrave à la justice. Serge Barbeau continue à témoigner aujourd'hui. Lire nos informations en page A 2.

Kabila, un opposant qui a su attendre son heure

Le chef de la rébellion zaïroise, soutenue par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et les États-Unis, n'est pas «né» politiquement avec elle. La diversité de ses alliances, de Che Guevara à Amin Dada, n'a d'égalé que la constance, depuis près de 40 ans, de son animosité envers Mobutu.

FRÉDÉRIC FRITSCHER
LE MONDE

Ce n'est pas Rambo. Laurent-Désiré Kabila n'a rien d'un chef militaire, d'un baroudeur, ni même d'un aventurier. Petit et rondouillard, le cheveu ras et le visage glabre, il a plutôt l'air bon et malicieux d'un papy quinquagénaire. C'est en apparence un homme simple et modeste. Il aime plaisanter sur le luxe ostentatoire des villas des dignitaires du régime de Kinshasa qu'il réquisitionne au fil de



VOIR PAGE A 8: KABILA

MONTREAL

Simon Durivage remplacera Bureau à TVA

■ Lire nos informations, page A 3



L'eau du Québec par delà les frontières

Trois ministères analysent le marché potentiel d'une trentaine de pays

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Dans un effort sans précédent, le gouvernement du Québec analyse actuellement différents scénarios pour exporter massivement de l'eau. À cet égard, le marché potentiel d'une trentaine de pays a été évalué.

Parmi ces pays qui pourraient bénéficier d'une ressource dont le Québec détient 16 % des réserves mondiales, on compte la Jordanie, Israël, le Portugal et les Açores, l'Espagne, l'Égypte, les îles Baléares, les pays désertiques arabes ainsi que ceux de l'Amérique du Sud et les États-Unis. Ces analyses concernent autant les investissements nécessaires à la mise en place de cette nouvelle industrie que les retombées économiques et la création d'emplois qui en découlerait.

Toutes ces études demeurent secrètes. Elles ont été compilées dans le cadre de l'élaboration d'une politique nationale de l'eau que coordonne un comité interministériel présidé par le premier ministre Lucien Bouchard. Un rapport sera soumis au comité des priorités dès vendredi prochain. Les ministres David Cliche et Rémy Trudel ont été invités à participer à la rencontre. C'est ce qu'ont notamment appris *Le Devoir* et *Télévision Quatre Saisons*.

«C'est une de nos grandes richesses collectives qui correspondrait aux besoins du siècle qui s'en vient. Ce serait merveilleux de laisser ça à nos enfants», affirme le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard.

Au moins douze ministères ont été mis à contribution pour analyser les diverses implications d'une politique na-

Un rapport sera soumis au comité des priorités dès vendredi

VOIR PAGE A 8: EAU

Unité canadienne

Mulroney sonne l'alarme

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney est sorti de son silence hier pour presser son successeur et les premiers ministres provinciaux d'exercer leur leadership en proposant une vision constitutionnelle qui rallie les Québécois et mette fin à la menace qui pèse sur l'unité du pays.

L'indifférence, le silence ou l'épisme ne viendront pas à bout des demandes de changements constitutionnels faites par les Québécois. Si les premiers ministres fédéral ou provinciaux n'ont rien d'autre à offrir, ils arriveront désarmés lors du prochain référendum, croit l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney.

«De tous les problèmes auxquels est confronté le Canada, seul celui du Québec a le potentiel de diviser le pays. Les [Canadiens] doivent savoir que ce problème ne peut pas être résolu sans initiative constitutionnelle. Si nos dirigeants, fédéraux et provinciaux, persistent à la remettre à plus tard, nous combattons le prochain référendum les mains liées derrière notre dos», a déclaré M. Mulroney hier devant les in-



Brian Mulroney

VOIR PAGE A 8: MULRONEY

• LES ACTUALITÉS •

Fusions

Les commissions scolaires disent manquer de temps

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Les délais sont trop courts, et les commissions scolaires n'arriveront pas à s'entendre d'ici juin sur la nouvelle carte scolaire proposée par Québec.

C'est pourquoi les organismes qui représentent les commissions scolaires demandent à la ministre Pauline Marois de prolonger jusqu'à l'automne le délai pour étudier les fusions proposées. La Fédération des commissions scolaires et l'Association québécoise des commissions scolaires ont conjointement écrit à la ministre de l'Éducation vendredi dernier pour lui faire valoir qu'elles ont besoin de plus de temps pour réfléchir à la question.

La ministre Marois avait fixé au 2 juin la date finale de la consultation qui se tient actuellement dans les commissions scolaires, sur la base du document de fusion des commissions scolaires qu'elle publiait en mars.

«Plusieurs commissions scolaires», écrivent les deux présidentes des deux associations, Diane Drouin et Elizabeth Annesley, nous ont fait part ces derniers jours d'un profond malaise à l'égard de l'échéancier de consultation que vous avez établi.

Non seulement cet échéancier serait trop court, mais le «malaise s'aggrave chaque jour» alors que l'avant-projet de loi sur le nouveau partage de responsabilités dans le monde scolaire, promis par la ministre, est sans cesse retardé.

Renseignements pris auprès de la Fédération des commissions scolaires, il semble que les fusions proposées soulèvent de nombreux problèmes dans les différents coins du Québec, et bon nombre de commissions scolaires ont maintenant conclu qu'elles n'arriveront aucunement à régler ces problèmes d'ici le 2 juin.

On signale par exemple que des écoles secondaires devront changer de commissions scolaires dans les nouveaux territoires proposés, ce qui soulève de grandes inquiétudes dans les milieux locaux. Pour certains élèves, ce serait la fin de projets d'études particuliers menés dans une école.

Dans la région de la Beauce, la commission scolaire Chaudière-Etchemin refuse le redécoupage proposé par Québec: le territoire avait été fusionné en 1992, et la commission scolaire ne veut pas l'amputer, cherchant plutôt à l'agrandir vers Lac-Mégantic et Beauce-Abénaquis.

Une multitude d'enjeux locaux demeurent donc en discussion. La nouvelle carte scolaire proposée en mars par la ministre prévoit de diminuer le nombre de commissions scolaires de 156 à 70.

EN BREF

Coup de pouce pour l'amiante

(PC) — Les responsables syndicaux de la CSD, de la CSN et du Syndicat des Métallurgistes (FTQ) ont convenu hier de former un Comité d'action intersyndical de l'amiante dans le but de donner un coup de pouce à cette industrie, affectée récemment par la décision du gouvernement français de bannir les produits contenant de l'amiante de son territoire.

Début des audiences de la Commission Poitras

Barbeau a pris connaissance de possibles irrégularités dans les journaux

La première journée d'audiences de la Commission Poitras s'ouvrait hier sur un témoignage fort attendu, celui de l'ex-directeur de la Sûreté du Québec, Serge Barbeau.

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

L'ex-directeur de la Sûreté du Québec (SQ), Serge Barbeau, ne s'est intéressé au procès Matticks pour importation de 360 millions de dollars de haschisch qu'au moment où les journaux, en juillet 1995, rapportaient que les enquêteurs au dossier étaient soupçonnés d'entrave à la justice.

C'est ce qui ressort de la première journée de témoignage de M. Barbeau, hier, devant la commission d'enquête Poitras portant sur la conduite professionnelle des policiers de la SQ.

«Des procès, il y en a des centaines par jour au Québec où les policiers de la SQ ont à jouer un rôle», a déclaré Serge Barbeau, pour expliquer le temps qu'il a pris avant de se pencher sur cette affaire.

Il ne s'est pas interposé non plus quand Michel Arcand, coordonnateur de l'enquête Matticks, a été nommé coordonnateur de la super escouade Carcajou, en septembre 1995.

A cette époque, le commissaire à la déontologie était saisi d'une plainte déposée contre M. Arcand par le ministre Serge Ménard, alors à la Sécurité publique.

«Je ne voulais pas préjuger des conclusions de l'enquête en

déontologie ni de celle que j'avais commandée», a fait valoir M. Barbeau.

M. Arcand avait été nommé par M. André Dupré, le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles, lequel n'avait pas jugé bon de consulter le numéro un de la SQ.

C'est le même M. Dupré qui indiquait à M. Barbeau que les enquêteurs dans l'affaire Matticks avaient fait une erreur de bonne foi et qu'ils n'avaient pas délibérément «planté des documents incriminants [NDLR: fabriqué une preuve] pour les accusés».

Même après l'arrêt des procédures pour entrave à la justice commise par les enquêteurs dans l'affaire Matticks, après 64 jours de procès, M. Dupré assurait toujours au directeur Barbeau qu'il croyait encore à l'erreur de bonne foi. Pour en avoir le cœur net, M. Dupré indiquait à M. Barbeau qu'il avait commandé une enquête interne.

Le directeur général n'a jamais su, a-t-il assuré, que sept mandats de perquisition avaient été jugés irrecevables au procès.

«Ils ont la responsabilité de m'informer de ce qu'ils jugent important», a-t-il expliqué.

Il a fallu que la directrice adjointe associée à l'administration, Louise Pagé, signale à M. Barbeau qu'il était «déli-cat» que l'enquête soit confiée à des gens ayant à répondre à la direction des enquêtes criminelles, en l'occurrence Michel Arcand, pour que l'ex-directeur de la SQ réagisse.

M. Barbeau a alors décidé de former un comité d'enquête ad hoc et a annulé l'enquête décrétée par M. Dupré.

M. Barbeau était cependant bien conscient que les policiers désignés pour enquêter sur le travail effectué dans l'affaire Matticks couraient de grands risques.

«Je savais que ça allait être difficile, complexe et long et qu'il y avait un risque pour la carrière d'un jeune policier».

«C'est toujours difficile. Ça peut laisser des séquelles surtout quand on parle d'une enquête sur une unité d'élite comme l'escouade de répression du banditisme».

«Il y a un stress important qui est associé à ce type d'enquête. Il faut que les gens choisis soient capables d'assumer ce stress, cette tension et qu'ils soient capables de fonctionner dans ce contexte», a dit le directeur Barbeau.

Il a en outre été question du mandat écrit qu'a exigé celui qui a été désigné comme responsable de l'enquête, l'inspecteur chef Bernard Arsenault, pour s'assurer qu'il avait bien l'appui du directeur général et qu'il pouvait en exhiber la preuve au moment d'interroger des policiers.

«Il semble bien que ça n'a pas aidé. Même avec le mandat écrit, 20 policiers ont refusé de répondre aux questions», a commenté M^r Bernard Roy, procureur principal de la commission.

Finalement, M. Barbeau n'a pas jugé bon d'intervenir ou de discuter d'une stratégie à adopter pour sortir l'enquête de l'impasse quand il a été informé que le syndicat des policiers avait donné un mot d'ordre de ne pas collaborer à l'enquête menée par M. Arsenault.

Il ne voulait pas faire d'ingérence, a-t-il expliqué.

M. Arsenault avait pourtant prévenu que son enquête risquait de toucher des hauts gradés de la SQ, «si ce qui est dans le jugement [dans l'affaire Matticks] est vrai».

M. Barbeau lui aurait alors répondu que «peu importe le niveau, s'il y en a qui ont mal agi ils devront [prendre leurs responsabilités]».

Le témoignage de M. Barbeau se poursuit aujourd'hui.

Région de Montréal

L'anglais, langue d'usage des nouveaux arrivants

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Environ 60 % des nouveaux venus au Québec prennent au moins un cours de français, mais la majorité utilise principalement l'anglais dans la vie quotidienne, durant les premières années.

Ces constatations ressortent d'une étude intitulée *Les besoins relatifs à l'apprentissage et à l'usage du français chez les immigrants adultes admis au Québec entre 1992 et 1995 et ne connaissant pas le français (région de Montréal)*.

L'étude a été dévoilée et commentée, hier à Montréal, par le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration André Boisclair.

Le ministre, lui, préfère s'attarder à la statistique voulant que 87 % des nouveaux arrivants interrogés dans le cadre de cette étude souhaitent apprendre le français pour se rapprocher des autres Québécois. Il y voit un potentiel intéressant pour la francisation au Québec.

De façon générale, 60 % des nouveaux arrivants ont suivi au moins un cours de français depuis leur arrivée au Québec. Dans 55 % des cas, ils n'en ont suivi qu'un.

Le passage de l'apprentissage du français à son usage dans la vie courante pose un défi important.

Ainsi, «la majorité des nouveaux arrivants utilisent principalement l'anglais dans leur vie quotidienne, durant les premières années d'établissement», indique-t-on dans l'étude. Deux seuls groupes font exception: les latins et les Antillais non anglophones.

Or, ces premières années d'établissement sont cruciales pour les franciser puisque «au-delà des deux premières années d'établissement, la probabilité de suivre des cours de français devient très faible».

Le ministre croit cependant que «l'usage plus répandu de l'anglais chez les immigrants durant les premières années est moins le signe d'un manque d'intérêt pour le français qu'une indication des difficultés que pose la communication en français». Il veut donc faciliter les

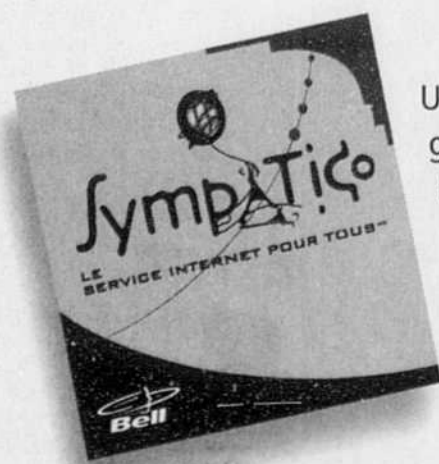
contacts entre Québécois francophones et nouveaux arrivants. L'étude s'attarde aussi à la place du français sur le marché du travail.

A peine plus de la moitié des immigrants estiment que le français y est la langue la plus utile. Un nombre important estime que le bilinguisme est la situation la plus souhaitable. Les auteurs de l'étude notent que «l'occupation d'un emploi peut devenir un obstacle à l'apprentissage et à l'usage du français», puisque 56 % des personnes occupant un emploi ont suivi des cours de français, contre 64 % chez ceux qui ne travaillaient pas.

De plus, comme les travailleurs immigrants sont fortement concentrés dans de petites et moyennes entreprises, il est plus difficile d'y instaurer des services d'apprentissage du français.

Autre fait intéressant: il semble que la connaissance préalable de l'anglais freine l'usage du français. Toutefois, cette connaissance n'empêche pas les immigrants d'apprendre le français.

Internet est à votre porte.



Gratuit

Une trousse de démarrage Sympatico[®] et cinq heures de navigation gratuites par mois pendant un an: il suffit d'avoir choisi l'interurbain Bell et d'être abonné au plan d'économie SuperMax[™] pour obtenir tout ça. Mais si vous êtes vraiment mordu, vous pouvez opter pour 100 heures de navigation au bas prix de 24,95\$. Ouvrez vite la porte à cette offre intéressante; appelez-nous avant le 15 août.

1 800 622-2712

Bell
du génie et des gens[™]

LE DEVOIR

MONTREAL

Privatisation de l'eau

Les opposants restent vigilants

Les intentions de Québec sont néanmoins accueillies avec soulagement

L'eau n'est pas à vendre. Après des mois de projets souterrains et de discussions secrètes, voilà que le gouvernement du Québec tranche le délicat dossier de la privatisation de l'eau pour la province en général, et Montréal en particulier.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

C'est avec un soulagement teinté d'une bonne dose de prudence que les opposants à la privatisation de l'eau ont accueilli la décision du gouvernement du Québec de fermer la porte à toute alliance entre les municipalités et le secteur privé pour la gestion, la production et la distribution des réseaux d'aqueduc et d'égout.

«On se réjouit mais compte tenu des nombreuses volte-face qui ont marqué le dossier, on attend que le sceau du conseil des ministres soit apposé. On attend aussi les termes de la politique nationale de l'eau. On reste vigilant», a affirmé la sociologue Louise Vandellac, porte-parole de la Coalition pour un débat public sur l'eau.

Cet organisme est né des intentions de la Ville de Montréal de confier à l'entreprise privée la gestion de son eau. Bien que la privatisation soit écartée, la Coalition souhaite un large débat public sur les différents enjeux que soulèvera la politique nationale de l'eau qu'élabore présentement un comité interministériel présidé par le premier ministre Lucien Bouchard.

Comme le révélait hier *Le Devoir* et *Télévision Quatre Saisons*, c'est entre autres après avoir pris connaissance de l'état satisfaisant des

conduites souterraines dans la province, que le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a renoncé à permettre la privatisation de l'eau. «Il y a eu un emballement pour une idée pour laquelle on n'avait pas fait le tour suffisamment. Ben, le tour a été fait et l'idée n'est pas bonne», a déclaré le ministre Trudel qui garantit qu'il y a unanimité sur la question au sein du conseil des ministres.

Le ministre Trudel va plus loin et indique qu'aucune forme de partenariat ne sera permise dans ce dossier. D'ailleurs son projet de loi sur les sociétés d'économie mixtes sera modifié pour exclure les services d'eau. Selon Rémy Trudel, l'eau montréalaise, entre autres, est de bonne qualité et ne coûte pas cher aux contribuables.

«De toute évidence, le gouvernement n'est pas sourd. On va toutefois demeurer attentif. [...] Le bon sens et les faits semblent prévaloir. C'est une victoire

importante pour les Montréalais», soutient André Lavallée, conseiller du RCM à l'hôtel de ville de Montréal et membre de l'exécutif de la Coalition pour un débat public sur l'eau.

En fin d'après-midi hier, le responsable politique du dossier de l'eau au comité exécutif de la Ville de Montréal, Pierre-Yves Melançon, a donné un tout autre point de vue. «Les communications que j'ai eues aujourd'hui [hier] avec le ministère des Affaires municipales nous annoncent de nouvelles formules autres que celles que nous connaissons traditionnellement. Nous sommes tout à fait intéressés de savoir quelles sont ces formules-là. Nous sommes prêts à les examiner tout en conservant le contrôle public sur la qualité et la tarification de l'eau», a soutenu M. Melançon vraisemblablement heureux de ne pas jeter au panier son Livre vert sur la gestion de l'eau.

Après vérification auprès du cabi-

net du ministre Trudel, ce dernier réaffirme que l'eau est un bien public qui doit demeurer sous contrôle public. La seule collaboration avec le secteur privé qui sera permise est celle déjà édictée par les règles existantes (la sous-traitance, par exemple).

Le président du syndicat des professionnels de la Ville de Montréal, Michel Vézina, émet des réserves face au gouvernement du Québec. Il souligne toutefois que «cela démontre que l'on peut mobiliser la population sur des grands enjeux de société. On va maintenant se concentrer sur autre chose».

André Lavallée abonde dans ce sens. «Il y a d'autres éléments à débattre, dont l'exportation de l'eau. On nous dit que nous sommes les arabes de l'eau [déclaration du ministre de l'Environnement, David Cliche], eh bien il ne faudrait pas laisser quelques émirs en profiter», conclut-il.

EN BREF

Réaménagements au Programme d'immobilisations

(Le Devoir) — Le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville de Montréal pour l'année 1997 prévoit des réaménagements de l'ordre de près de 18 millions. L'on pense notamment à une réduction de 180 000 \$ — par rapport à 300 000 \$ — au programme de maintien du Biodôme, et ce malgré les difficultés auxquelles celui-ci doit faire face (par exemple, le toit). On songe aussi à une diminution de 1,5 million pour le réaménagement des artères commerciales, de 1,6 million pour le Marché Besonours et de 1 million au réseau d'égout. La Ville prévoit cependant augmenter de 1,6 million les fonds alloués aux projets dans le secteur des espaces verts (développement et protection) et de 800 000 \$ en frais d'aménagement le projet du Montréal Bleu. Rappelons que le Vérificateur de la Ville de Montréal enquête actuellement sur un possible dépassement du budget d'immobilisations pour l'année 1996.

Howard Galganov repart en croisade

(Le Devoir) — L'activiste anglophone Howard Galganov repart en croisade et s'en prend cette fois aux hôpitaux Royal-Victoria et Général de Montréal qui demandent à leurs employés de parler d'abord en français, ensuite en anglais. M. Galganov s'insurge contre le fait que les directions de ces deux aient demandé au personnel de communiquer d'abord en français notamment au téléphone mais aussi sur les messages entendus sur les boîtes vocales. Cette politique du «français d'abord» existe depuis 1979 mais la réalité récente des boîtes vocales a obligé l'administration des deux hôpitaux à rappeler aux employés de faire usage du français avant l'anglais dans la confection des messages. Howard Galganov s'oppose à cette politique — «de courtoisie», estime la direction — qui fait de ces hôpitaux des «hôpitaux francophones». «C'est une autre humiliation pour notre communauté», a-t-il expliqué.



Simon Durivage a été accueilli hier dans une nouvelle salle de rédaction, celle du réseau TVA.

Durivage passe à TVA

Il présentera le bulletin de 22 heures

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Simon Durivage, un des têtes d'affiche de Radio-Canada depuis 25 ans, passe à TVA. Il occupera, à compter de septembre, la prestigieuse chaise de présentateur du bulletin de 22h.

«Il me reste quelques bonnes années et j'avais envie de relever le défi», expliquait la nouvelle vedette de TVA hier, en ajoutant que «j'aurai une visibilité plus grande que celle que j'avais à Radio-Canada et que celle qui était prévue pour moi pour l'année qui vient». M. Durivage anime cette année le magazine hebdomadaire *Enjeux*. Il avait passé les quatre années précédentes à l'animation du *Montréal ce soir*, au quotidien. Les témoignages du public l'ont convaincu, dit-il, que son rôle devait être quotidien.

Si le directeur de l'information de TVA, Marc Blondeau, qui avait convoqué la presse dans sa salle de rédaction, avait le sourire accroché aux oreilles, à Radio-Canada, l'humeur était tout autre.

«Simon représente le symbole du professionnalisme radio-canadien. Le voir partir de l'autre côté ne nous plaît pas», résumait hier soir Pierre Jomphe, directeur des opérations pour l'information télévisée.

M. Durivage, qui a informé le directeur du service d'information de sa décision hier matin, a confirmé qu'il n'avait pas eu de contre-offre de Radio-Canada. Sur ce point, M. Jomphe réplique simplement que «nous n'avons pas les moyens dont dispose le secteur privé; nos barèmes ne sont pas les mêmes».

En fait, le contrat «à long terme» de M. Durivage est double. Il prévoit non seulement que le journaliste présente le bulletin de 22h, faisant concurren-

ce à son ami Bernard Derome mais aussi que M. Durivage animera un certain nombre d'émissions spéciales d'affaires publiques. Il mettra sur pied, pour ce faire, sa propre maison de production, qui travaillera de concert avec la direction de l'information de TVA. «Pour la première fois de ma vie, je me suis adjoint un conseiller d'une grosse maison avant de signer mon contrat», expliquait M. Durivage hier.

M. Durivage prendra la barre d'un bulletin de nouvelles en très bonne santé que son prédécesseur, Stéphane Bureau, a contribué à rendre plus populaire que celui de Radio-Canada, à la même heure. Pour TVA, le fait de pouvoir attirer une vedette comme M. Durivage confirme la crédibilité dont jouit maintenant le réseau dans le domaine de l'information.

Pour Radio-Canada, au contraire, il s'agit d'un coup dur, même si la chaîne avait considérablement diminué cette année les responsabilités de M. Durivage en lui donnant une mission hebdomadaire.

La direction de l'information devra modifier encore une fois la présentation d'*Enjeux*. Il faut dire que le moral de l'équipe de cette émission n'est pas au plus haut et que plusieurs journalistes et réalisateurs n'approuvaient pas ce qu'ils appelaient le virage sensationnel et populiste que M. Durivage avait contribué à donner à l'émission.

«Cette année, a dit M. Durivage, qui portait déjà la petite broche de TVA à son veston, des gens m'ont dit presque quotidiennement qu'ils s'ennuyaient de moi aux nouvelles. Je me suis mis à m'ennuyer du quotidien.» Le journaliste a aussi confié qu'il voulait être plus près de sa fille Stéphanie, qui est journaliste à TVA.

Le contrat de M. Durivage avec Radio-Canada prend fin le 28 juillet mais l'intéressé a accumulé huit semaines de vacances qu'il prendra avant de partir. Les téléspectateurs le verront probablement à l'animation d'*Enjeux* tout l'été, car il aura eu le temps de préparer de nouvelles présentations pour les reprises de l'émission diffusée au cours de l'été.

D'ici à ce que M. Durivage prenne sa place, il est probable que Sophie Thibault assurera la lecture du principal bulletin de nouvelles du réseau TVA. La direction de l'information de TVA avait bien sûr envisagé la candidature de Mme Thibault, qui remplace et présente les bulletins de fins de semaine, mais elle lui aura préféré une vedette. Masculine.



la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 ouest
St-Eustache, tél.: 473-8492

Internet: www.decor25.com

Faut voir...

les magnifiques
produits Acrylica
parmi le 30 salles
de bains en
démonstration.

Freins d'urgence défectueux

Les ambulanciers exigent le rappel de véhicules dangereux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les techniciens-ambulanciers d'Urgences ont amorcé dès minuit hier soir des moyens de pression pour protester contre le maintien sur la route d'un nouveau modèle d'ambulance dont les freins d'urgence peuvent se déclencher sans crier gare alors que le véhicule est en marche.

Réunis en assemblée générale hier matin, environ 150 techniciens-ambulanciers ont décidé de faire monter la pression d'un cran pour forcer le retrait des véhicules défectueux de la route. A au moins une trentaine de reprises depuis le début de l'année, les freins d'urgence automatiques de quelques camions-ambulances de modèle Top Kick, fabriqué par General Motors, se sont déclenchés d'eux-mêmes, sans intervention aucune des techniciens au volant.

A deux reprises, une fois dans le tunnel Ville-Marie, et jeudi dernier, à Laval, ce déclenchement automatique s'est produit alors que les ambulances, qui transportaient des patients, roulaient à vive allure. Dans d'autres cas, le véhicule n'a pu être remis en marche après que les freins se furent déclenchés. Parfois, les conducteurs ont eu le temps de désactiver le système de freinage d'urgence, qui met 23 secondes avant de s'actionner après l'émission d'un signal sonore.

Selon Yves Imbeault, président du Regroupement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN), ces véhicules, dangereux pour la population et pour leurs conducteurs, doivent être retirés de la route sans plus tarder.

«Heureusement, il n'y a pas eu de blessés. Certains ambulanciers ont refusé de conduire ces ambulances», a-t-il expliqué.

en guise de protestation, les techniciens retiennent donc les formulaires qui permettent à Urgences-Santé de facturer les transports ambulanciers. Dès jeudi, le syndicat entend louer des véhicules pour remplacer les ambulances jugées défectueuses.

A la suite de son enquête sur des incidents survenus cet hiver, la CSST a produit un rapport pressant la compagnie GM de présenter un plan de corrections d'ici le 28 avril prochain. Or, les techniciens-ambulanciers jugent le délai accordé au constructeur automobile trop long. «D'ici là, on risque de se retrouver avec un accident majeur sur les bras. Les techniciens vont continuer à faire leur travail, car il faut continuer à donner du service à la population de Montréal», a souligné M. Imbeault.

A Urgences Santé, on a confirmé hier que GM avait rappelé à deux reprises des véhicules Top Kick en février 1996 et février 1997 pour en ré-

parer le système de freinage. Malgré tout, Urgences Santé considère «qu'il faut laisser GM travailler pour trouver des pistes de solution. Pour l'instant, on se conforme à la décision de la CSST». Urgences Santé entend néanmoins se pencher sur la proposition des techniciens de louer temporairement d'autres véhicules. Selon Dominique Drouin, responsable des communications à Urgences-Santé, cinq incidents de déclenchement subit des freins se sont produits depuis décembre 1996. Dans aucun cas, il n'y a eu de blessés, tant chez les patients que les ambulanciers.

Chez GM, on affirme qu'un plan de correctifs sera proposé dès le 28 avril et que tous les efforts sont déployés pour régler ce problème. «On comprend très bien les inquiétudes des techniciens. On a créé une équipe spéciale pour corriger cette situation. C'est un problème d'ingénierie très complexe et nous avons fait appel à des gens de notre siège social», a soutenu hier Patrick Doyon, directeur des affaires publiques pour GM au Québec.

Reste que les techniciens-ambulanciers, eux, n'ont pas le cœur à attendre. Pour témoigner de leur impatience, tout un cortège d'ambulances a escorté hier six véhicules Top Kick, juchés sur des remorques, jusqu'aux bureaux de la compagnie GM à Pointe-Clair.



NOUVEAUTÉ

MATHOPHILIE

2^e cycle du secondaire

Directrice de collection:

Louise Laforune Ph.D.

Manuel tome 1, 320 pages, 35,50 \$

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprennent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection *Mathophilie* tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection *Mathophilie* répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adr. Internet: <http://www.guerin.qc.ca>

La cyberculture: mythe ou réalité?

À l'occasion du passage à Montréal de Pierre Lévy, auteur de *Qu'est-ce que le virtuel?*

la LIBRAIRIE Olivier
et les Éditions La Découverte

sont heureuses de vous inviter à une table ronde sur les enjeux du virtuel.



PARTICIPANTS

BERNARD BOUCHER, directeur général Planification, recherche et affaires internationales à la SODEC

GILLES GAGNÉ, professeur de sociologie de l'Université Laval

PIERRE LÉVY, auteur, philosophe, professeur au département hypermédias de l'Université de Paris-VIII

ANIMATEUR

MARC BOURGULT, journaliste et écrivain

Le mercredi 16 avril 1997

19 h

à la LIBRAIRIE Olivier

5200, rue Gatineau (métro Côte-des-Neiges)

R.S.V.P.: 739-3639

LE DEVOIR

POLITIQUE

Commissions scolaires linguistiques

Alliance Québec dessert les anglophones, estime Ouimet

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

En n'appuyant pas l'amendement constitutionnel demandé par le gouvernement québécois, Alliance Québec ne sert aucunement les intérêts de la communauté anglophone. Car si on maintient des structures scolaires confessionnelles à Montréal, les anglo-catholiques ne se joindront probablement pas aux futures commissions scolaires anglophones.

C'est le point de vue défendu par le député libéral François Ouimet, porte-parole de l'opposition en matière d'éducation, en réplique aux critiques d'Alliance Québec qui, dimanche, tentait de convaincre les libéraux québécois de s'opposer à l'amendement constitutionnel.

C'est aujourd'hui que le gouvernement Bouchard doit faire voter à l'Assemblée nationale la demande d'amendement à l'article 93 de la Constitution canadienne, demande qui sera ensuite envoyée à Ottawa.

L'opposition libérale a annoncé la semaine dernière qu'elle se montrait disposée à voter la résolution avec le gouvernement.

Fort de son expérience comme commissaire d'école et ex-président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, François Ouimet avertit Alliance Québec de ne pas jouer avec le feu.

Les anglophones ont tout intérêt à regrouper leurs ressources et à consolider leurs réseaux scolaires, rappelle-t-il.

Mais l'organisme de défense des anglophones préfère créer des commissions scolaires linguistiques en appliquant la loi 107 adoptée dans les années 80. Cette loi permet de créer des commissions scolaires linguistiques sans toucher à l'article 93.

Selon François Ouimet, l'application de la loi 107 entraînerait la créa-

tion d'une commission scolaire anglophone à Montréal, en plus de maintenir une commission scolaire catholique qui offrirait des services aux anglophones (comme veut le faire les actuels dirigeants de la CECM), et permettrait en plus de maintenir une commission scolaire protestante.

François Ouimet ne croit pas que les protestants anglophones veulent vraiment maintenir une structure confessionnelle. «En fait ce sont des protestants francophones qui pourraient vouloir maintenir une structure confessionnelle: beaucoup d'églises évangéliques se disent prêtes à réclamer une commission scolaire confessionnelle si l'article 93 n'est pas amendé», soutient-il.

Mais il ajoute que c'est surtout le comportement des anglo-catholiques qui pourrait venir brouiller les cartes.

Si l'article 93 n'est pas amendé, explique-t-il, une commission scolaire anglophone aura à se battre à Montréal sur le même territoire qu'une commission scolaire catholique qui posséderait un secteur français et un secteur anglais.

Or, une grande partie de l'actuel secteur anglophone de la CECM, et de la commission scolaire Jérôme-Le Royer, est formé de citoyens catholiques d'origine italienne qui tiennent beaucoup à conserver une structure catholique.

«Alliance Québec croit, à tort, que les anglophones montréalais choisiraient naturellement une commission scolaire anglophone», dit-il. Or plusieurs d'entre eux, dans le milieu italien que je connais bien, tiennent d'abord à maintenir une structure catholique, et ils préféreraient se joindre au secteur anglais d'une commission scolaire confessionnelle, plutôt qu'à une nouvelle commission scolaire totalement anglophone.»

C'est pourquoi la seule solution pour éviter de superposer des structures et de créer des ghettos demeure l'amendement constitutionnel.

Le rapport de la Commission Doyon

Bacon, Drouin et Parisella absous

Les allégations véhiculées à l'époque par certains médias à propos de blanchiment d'argent, de favoritisme et de pots-de-vin dans le dossier des petites centrales ont provoqué le déclenchement de la commission Doyon. Mais au lieu de devenir le bûcher politique dont certains rêvaient, le rapport prend surtout pour cible les politiques et les institutions publiques en cause dans la production privée. Visa le noir, tua le blanc...

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

La commission Doyon sur la production privée d'électricité au moyen de petites centrales estime qu'Hydro-Québec a manqué de vigilance dans la détection et la gestion des conflits d'intérêts dans lesquels plusieurs de ses employés se sont enlisés, rêvant de profiter de la politique qui se préparait autour d'eux ou dans leurs bureaux.

Toutefois, le rapport de la commission, dont *Le Devoir* a obtenu copie, absout de «tout geste illégal ou illicite» l'ancienne ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, à qui on reproche son attitude sur «attitude autoritaire» et une «intervention induite» en public contre la société d'État.

Les deux commissaires, le juge François Doyon et l'ancien Vérificateur général du Québec, Rhéal Châtelein, reprochent surtout à l'ancienne ministre devenue sénatrice d'avoir «insisté fortement pour que la politique d'achat d'Hydro-Québec soit mise en œuvre le plus rapidement possible», une improvisation qui engendrera d'importantes pertes financières pour Hydro, provoquera des dommages majeurs à certains cours d'eau et empêchera les citoyens de plusieurs villes d'obtenir un examen impartial des projets touchant leur milieu en raison des faiblesses et complaisances du ministère de l'Environnement, alors dirigé par Pierre Paradis.

Richard Drouin, l'ancien président d'Hydro-Québec, est lui aussi blanchi de toute accusation mais on retient qu'il s'est placé dans des situations délicates. Pour sa part, John Parisella, l'ancien chef de cabinet de Robert Bourassa, est lavé de tout soupçon à propos d'un pot-de-vin allégué de 10 000 \$ tout comme l'ancien ministre libéral de la Chasse et de la Pêche, Gaston Blackburn, pour la préférence qu'avaient obtenue des promoteurs de sa région et membres influents de son parti de la part de la Société des établissements de plein air (SEPAQ).

La commission est toutefois très sévère pour les employés et cadres d'Hydro-Québec qui se sont placés en situation de «conflit d'intérêts», réel ou apparent, dont les cinq qui ont travaillé avec le promoteur Alfred K. Lawee, de Miralaw Investment, à mettre sur pied les Développement Hydroméga inc.

«Placements Miralaw a été favorisée et a pu bénéficier, contrairement à ses concurrents, d'informations importantes et difficilement accessibles aux autres promoteurs», statuent les deux commissaires. Ils ne recommandent cependant aucune poursuite contre Miralaw ou Développement Hydroméga.

La commission ajoute que «MM. Jean Roch, Jacky Cerceau, John Couture, Gilles Bellemare et Albert Poire se sont placés à un moment ou un autre dans une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts, vu la possibilité marquée que leur projet n'entre en conflit avec leur travail à Hydro-Québec ou encore que les

connaissances acquises au cours de leur emploi n'y soient utilisées».

Cependant, rien ne permet de croire, ajoutent les commissaires, que Développement Hydroméga, ses bailleurs de fonds ou ses gestionnaires «se soient livrés à quelque recyclage de produits de criminalité» comme du blanchiment d'argent, une allégation contenue dans le «rapport anonyme» si souvent cité durant les audiences. Les Investissements Mirelis SA et la société suisse Mirelis SA n'avaient en commun qu'un administrateur. Mais, précise la commission, l'enquête effectuée en Suisse sur Mirelis SA a démontré que si des sommes provenant de la drogue avaient effectivement abouti dans ses coffres, cela n'avait pas été porté à la connaissance de ses administrateurs.

Par contre, la commission reconnaît que le promoteur Peter Kuczer, de la société Hydro P-1 avait accepté sciemment de l'argent provenant présumément de trafiquants de drogue, en réalité des agents des Douanes américaines! Ces derniers lui ont d'ailleurs passé les menottes avant qu'il ne dépose dans une banque américaine le premier d'une série de 11 millions. Mais finalement, aucun blanchiment n'a eu lieu et la commission attribue la faillite d'Hydro P-1 aux dépenses excessives du promoteur. La commission n'a pas enquêté sur les dizaines de millions qui sont passés dans ce dossier et dans celui de Pemik. Elle préfère laisser la GRC terminer son enquête sur cette faillite...

D'autre part, la commission qualifie d'«intervention malhabile et inopportune, qui aurait dû être dénoncée par le président d'Hydro-Québec», Richard Drouin, une intervention faite auprès de lui personnellement par Charles-Albert Poissant, président de Donohue et membre du conseil d'Hydro, à propos d'un contrat d'énergie interruptible. M. Poissant, ajoute le rapport, a rempli sa déclara-

tion de conflits d'intérêts après avoir siégé six ans au conseil d'Hydro-Québec et quelques semaines avant que Donohue ne signe différents contrats de production privée avec Hydro. Mais la commission estime que «rien ne permet de croire» que M. Poissant soit intervenu sur ces contrats relatifs aux projets de Saint-Félicien et de Clermont.

La commission a aussi établi que M. Drouin avait accepté de rencontrer Pierre Desjardins, président de Donat et membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec, pour discuter d'un projet de production électrique par biomasse de sa société. Même «s'il n'y a pas de preuve que cette rencontre ait influencé la décision d'Hydro-Québec» pour signer ce contrat, la commission estime qu'il serait «préférable» que les compagnies en affaires avec Hydro «ne soient pas représentées par des membres du conseil d'administration d'Hydro lors de négociations». Elle propose un important renforcement des règles d'éthique.

Un vice-président hydro-québécois, Francis Dupuis, grand patron de la production privée, est pour sa part accusé de «complaisance» envers la Donohue, dont un projet a été refusé en août 1993 parce qu'Hydro avait fait le plein de projets privés. À la suite des demandes pressantes de la compagnie, il se rappellera soudainement avoir oublié qu'il y aurait eu une entente verbale dans ce dossier. Le président de Donohue, l'ancien ministre libéral Michel Pagé, a écrit à son ancienne collègue Bacon et l'a appelée pour en discuter. Sa lettre fut d'ailleurs transmise à Richard Drouin. Si ce dossier «n'est pas un exemple de rigueur», concluent les commissaires, «rien ne permet de croire qu'il y ait eu une intervention de la part de Mme Bacon ou de M. Drouin» qui ait incité le grand patron de la production privée à autant de sollicitude pour «satisfaire le promoteur».

Dumont veut faire amender le Code du travail

Québec (PC) — Le parti de l'Action démocratique propose qu'une accréditation syndicale ne soit pas maintenue lors de l'octroi d'un contrat de sous-traitance par une entreprise.

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, déposera aujourd'hui un projet de loi privé en ce sens à l'Assemblée nationale, pour modifier l'article 45 du Code du travail. Les notes accompagnant le projet de loi précisent que le contrat de sous-traitance ne doit naturellement inclure aucun élément d'actif ou autre moyen de production. «Ce projet de loi a pour effet d'harmoniser la législation applicable au Québec en matière de

maintien de l'accréditation syndicale avec les autres sociétés de l'espace économique nord-américain», mentionne le texte du député Dumont, dont la Presse Canadienne a obtenu copie.

On a souligné aussi que le projet de loi facilitera la sous-traitance par les municipalités. Ces dernières

connaissent parfois des difficultés lorsqu'elles veulent confier à un entrepreneur des opérations comme la collecte des ordures ou la gestion de l'arène local. L'article 45 du Code du travail avait été modifié en 1977 de façon à forcer le maintien d'un syndicat des employés en cas de vente de l'entreprise à d'autres intérêts.

Camps D'été

CAMP THÉÂTRE ET NATURE
DANS LES CANTONS DE L'EST
PARTICIPATION À TOUTS LES ASPECTS D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE :
interprétation - décors - costumes - accessoires - maquillages
Pour les 8-11 ans: 22 au 29 juin / Pour les 12-14 ans: 4 au 13 juillet et 18 au 27 juillet
Information et dépliants : 514-273-2049

Camp Musical Accord Parfait
Lac Simon, Comté de Portneuf
Pour jeunes musiciens, débutants, intermédiaires ou avancés de 6 à 17 ans
Journée «portes ouvertes» dimanche 1er juin 1997, entre 11h et 16h
Camp Musical Accord Parfait inc. Depuis 33 ans
Information et dépliants: (418) 624-1636
www.mediom.qc.ca/~camp/

je choisis la «Grande Aventure... en Anglais!»
CAMP D'IMMERSION TOTALE EN ANGLAIS
POUR LES JEUNES DE 7 À 17 ANS
LAC KÉNOGAMI, SAGUENAY/LAC-ST-JEAN
(418) 693-0343 ANGLIAN Télécopieur
1-800-Anglian L'ÉCOLE DE LANGUES (418) 693-8165

La Cité de l'Espace
Tu veux t'initier au monde de l'espace?
Tu as entre 6 et 16 ans
Alors inscris-toi au camp de jour
Service de garde disponible
(514) 462-4227 1 (800) 462-4744
http://pages.infinit.net/fafouin/ecole/cite/cite.html

DEVENEZ ASTRONAUTES!
AU CAMP SPATIAL DU COSMODOME
Simulateurs • Ateliers spatiaux • Vie en équipage
Stages de semaine et de fin de semaine
9 à 14 ans
(514) 978-3615 1-800-565-CAMP
CAMP SPATIAL CANADA 2150 aut. des Laurentides, Laval

The Horse People Inc.
Élégant... Sélect... Spécialisé
Cet été, offrez à votre enfant le camp d'été qui fera toute une différence... The Horse People Inc. dispose d'équipements à la fine pointe. Personnel entraîné et certifié à raison d'un moniteur pour 3 campeurs; participants de provenance internationale; niveaux d'équitation allant de débutant à avancé; excellente programmation, soins hors-pair, environnement proactif.
Portes ouvertes chaque fin de semaine
Wendover, Ontario K0A 3K0 Adresse Internet: www.camp.ca/horsepeople
Fax (613) 673-4787 — Tél. (613) 673-5905 E-Mail: horsefun@fox.mstn.ca
Brochure & vidéo disponibles sur demande Accrédité par OCA, CCA, ACA

CAMPS ARTISTIQUES DE JOUR À MONTRÉAL
4 À 16 ANS
1460, av. du Mont-Royal Est, Mtl
Tél: (514) 521-3456

Anglais langue seconde
Programmes d'immersion - Été 1997
Pour garçons et filles de 14 à 17 ans
Programme pour jeunes
Sessions de trois semaines
22 juin au 12 juillet
13 juillet au 2 août
• Beau campus au cœur de l'Estrie
• Programme établi depuis 18 ans
• Cours et activités en anglais
• Résidences modernes
• Sessions axées sur le développement de la communication orale
Aussi disponible pour adultes
Sessions de six jours
25 au 30 mai
29 juin au 4 juillet
6 au 11 juillet
13 au 18 juillet
Champlain Regional College
Lennoxville (Qc) J1M 2A1
Tél.: (819) 564-3684
Télécopieur: (819) 564-5171

23 juin au 15 août
Séjour jeunesse
CAMP D'ÉTÉ SPORTIF DE JOUR
pour les 6 à 13 ans
Inscription: dès maintenant
Information: 343-6150
Demandez notre dépliants!
CEPSUM
Université de Montréal
2100 boul. Édouard-Montpetit
Mtro Édouard-Montpetit

Pour réservation publicitaire, contacter Micheline Ruelland au 985-3322

POLITIQUE

La sécession doit être traitée comme une modification à la Constitution, dit Bertrand

Il ne faut pas confondre Constitution et théâtre, selon Allan Rock

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Pour déclarer sa souveraineté, le Québec devrait obtenir le consentement du Parlement canadien et d'au moins sept provinces représentant 50 % de la population, dont l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, parce qu'elles partagent des frontières communes avec le Québec.

C'est ce que prétend l'avocat Guy Bertrand, dans le mémoire qu'il a déposé hier à la Cour suprême du Canada dans le cadre du renvoi sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec.

En outre, M^e Bertrand suggère au plus haut tribunal du pays de dicter au gouvernement fédéral la marche à suivre pour s'opposer à tout référendum qui se traduirait par une déclaration unilatérale. «Le gouvernement canadien a l'obligation constitutionnelle de s'opposer par tous les moyens légaux à sa disposition, à toute tentative du gouvernement du Québec de détruire la Constitution canadienne», écrit l'avocat de Québec dans son mémoire.

En conférence de presse, M^e Bertrand, qui avait tenté sans succès d'obtenir une injonction en Cour supérieure pour stopper le référendum



Guy Bertrand

d'octobre 1995, n'a pas voulu s'étendre sur ces «moyens légaux». En clair, il n'a pas voulu dire que le gouvernement canadien avait le droit de déclarer la guerre, le cas échéant. Il a néanmoins précisé qu'Ottawa doit refuser de prendre part de quelque façon que ce soit à un référendum, contrairement à ce qui s'est passé la dernière fois. Il juge d'ailleurs cette participation comme étant illégale.

Dans son renvoi, le gouvernement fédéral pose les trois questions suivantes à la Cour suprême: ■ en vertu de la Constitution cana-

dienne, le Québec peut-il faire sécession unilatéralement?

■ Le droit international confère-t-il le droit au Québec de faire sécession unilatéralement?

■ Lequel du droit canadien ou du droit international aura-t-il préséance en cas de sécession unilatérale?

La Cour suprême entendra les parties intéressées l'automne prochain. Le gouvernement du Québec a, pour sa part, refusé de déposer un mémoire.

Plusieurs intervenants en ont, par contre, présenté, dont les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan, le Grand Conseil des Cris et d'autres groupes indiens. La date limite pour le faire était hier.

Tous sont d'accord pour dire, à l'exception du souverainiste Yves Michaud, qui agit à titre personnel, qu'une sécession unilatérale est illégale, en droit canadien comme en droit international.

Dans son argumentation, M^e Bertrand estime que, pour être valide, la sécession du Québec devra être considérée comme un amendement à la Constitution, c'est-à-dire qu'elle devra obtenir le consentement du Parlement et d'au moins sept provinces représentant 50 % de la population canadienne.

À cette condition, M^e Bertrand ajoute le consentement des trois provinces qui ont des frontières communes avec le Québec. L'avocat était assisté par le professeur torontois de droit, Patrick Monahan.

Si Québec refuse de respecter ces conditions, le gouvernement fédéral devra s'opposer à tout prix à un nouveau référendum. À son avis, et même si cela dépasse le cadre des questions du renvoi, la Cour suprême a l'obligation de dicter au gouvernement sa conduite parce qu'il en va de la sécurité de la population. La sécession unilatérale représente, affirme-t-il, une situation équivalente à une «révolution», porteuse de confrontation, de chaos et de violence.

De son côté, le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, a laissé entendre que l'avocat Bertrand allait un peu loin dans son argumentation. «Il est important de se rappeler que, si vous voulez être pris au sérieux par la Cour suprême du Canada, vous devez faire des distinctions entre la loi et la politique, entre la Constitution et le théâtre. C'est ce que nous avons essayé de faire dans notre mémoire», a-t-il dit, à sa sortie des Communions.

M. Rock n'a pas voulu faire de commentaires plus détaillés sur les assertions de M^e Bertrand.

Conférence parlementaire des Amériques

Québec attend 600 élus en septembre

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'initiative de l'Assemblée nationale, Québec accueillera la Conférence parlementaire des Amériques (COPA) du 18 au 22 septembre prochain. Plus de 600 parlementaires des trois Amériques se retrouveront à Québec pour discuter de leur rôle dans le processus d'intégration économique ayant cours à l'intérieur du continent américain.

Président de la COPA et de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau a souligné hier, lors d'une conférence de presse réunissant des parlementaires de plusieurs pays, que cet «événement unique et sans précédent» avait reçu un appui unanime de Québec, d'Ottawa, des organisations parlementaires régionales des Amériques, de l'Organisation des États américains, de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Banque interaméricaine de développement.

«Nous ne parlerons pas uniquement de ce qui se passe dans les Amériques, mais également de l'Union européenne

et de la région Asie-pacifique», a indiqué M. Charbonneau en ajoutant que la COPA s'inscrivait dans la foulée du Sommet des Amériques tenu à Miami en 1994.

Quant à lui, le député libéral et doyen de l'Assemblée nationale, John Ciaccia, y voit une occasion de poursuivre les échanges entrepris lors de la signature des accords de libre-échange et de l'ALENA. Mais ni lui, ni M. Charbonneau ne croient qu'il s'agira d'un forum où l'on devrait traiter de la question nationale canadienne.

Disposant d'un budget de deux millions, la COPA sera financée par l'Assemblée nationale, le Parlement canadien, le gouvernement du Québec, certaines sociétés d'État et des entreprises privées. On s'attend à des retombées de l'ordre de deux à trois millions pour la région de Québec.

Le Prix Nobel de la paix (1987) et ancien président du Costa Rica, Oscar Arias Sanchez sera le conférencier d'ouverture de la COPA. Les co-présidents d'honneur seront la présidente sortante du Nicaragua, Violeta Chamorro, le sénateur et ancien président brésilien, Jose Sarney et le président du Sénat d'Haïti, Edgard Leblanc.

Langue française

78 % d'appuis au retour de la Commission de protection

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Plus des trois quarts des francophones sont en faveur du retour de la Commission de protection de la langue française, tel que prévu par la loi 40 qui est aujourd'hui à l'étude d'une commission parlementaire à l'Assemblée nationale. Les francophones accordent toutefois beaucoup moins d'importance à la langue et au nom des établissements qu'ils fréquentent quand il est question de commerce.

C'est ce qui ressort principalement d'un sondage omnibus pan-québécois mené par la firme Léger & Léger dont *Le Devoir* a obtenu copie. À la question «Selon vous, le Québec a-t-il besoin d'une Commission de protection de la langue française?», 69 % des répondants répondent affirmativement — 78 % des francophones optent pour la réponse positive, alors que 65, 5 % des non-francophones estiment que la Commission est inutile. C'est dans la région de Montréal que l'on retrouve le plus faible appui à la Commission, soit 62 %, et à Québec le plus fort appui, 78 %.

Les appuis à la Commission sont plus nombreux chez les femmes que chez les hommes, 72 % contre 65 %. Les gens âgés de plus de 55 ans sont plus tièdes à cet égard et les cadres moyens s'y opposent dans une proportion de 42,5 %. Le sondage note cependant peu de variations directes selon les revenus et la scolarité. Menée auprès de 1000 personnes à la demande du Secrétariat à la politique linguistique, l'enquête montre que 71,5 % des Québécois n'accordent aucune importance aux noms anglophones quant il est question de fréquenter ou non un commerce. En fait, seulement 26 % des personnes interrogées affichent un comportement de retrait face aux commerces ayant des noms anglophones.


Par ailleurs, au sujet de la perception de la connotation anglaise de certains noms de commerce, les gens demeurent plutôt indifférents dans une proportion de 63 %. Ainsi, ce sont les répondants de 45 à 54 ans qui désapprouvent le plus de nouveaux commerces aux noms anglais comme Toys R Us ou Future Shop. Les répondants de 18 à 34 ans affichent la plus forte indifférence à cette question, soit 68 %.

Enfin, à l'inverse, les Québécois disent ne pas accorder d'importance véritable à l'effort fait par des commerces étrangers pour adopter des noms en français, comme Bureau en gros ou Bonne Route. Seulement 30 % des francophones estiment que les noms français les incitent à fréquenter davantage ces établissements. Chez les non-francophones, 86 % des gens jugent cette question sans importance, contre 63 % chez les francophones.


EN BREF

Sursis réclamé

Québec (PC) — Le député indépendant de Montmorency, Jean Filion, demande au gouvernement de surseoir à sa décision de taxer les pourboires et propose plutôt de réinstaurer l'impôt sur les dons et les successions aboli en 1985 après de longs et vigoureux débats. Le député et fiscaliste a indiqué hier que le mécanisme proposé par le gouvernement pour récupérer ses impôts sur les pourboires «ne peut créer de la discrimination fiscale entre employés selon la bonne foi de chacun en plus d'exiger de l'employé une foi aveugle envers son employeur».



www.sprintcanada.ca




Service

QUE FAUT-IL
de plus
À VOTRE SERVICE
de transmissions
DE DONNÉES?

Brevages Nora et Kruger ont tout ce qu'il faut. Elles ont choisi Sprint Canada pour profiter d'un service suivi sur toutes leurs transmissions de données.

Les spécialistes des transmissions de données de Sprint Canada agiront comme de véritables partenaires pour analyser vos besoins en communications. Travaillant en étroite collaboration avec vous, ils développeront les solutions les plus fiables, les plus rentables et les mieux adaptées à vos exigences de réseau: relayage de trames, ligne privée, accès à Internet... Ils vous offriront ensuite un support continu de gestion de votre système pour optimiser vos investissements.

Notre service à la clientèle est à votre écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous n'avez qu'un seul appel à faire: un spécialiste se chargera de répondre à toutes vos questions. C'est ce que nous appelons le service «contact unique». De plus, en cas d'une panne de ligne, Sprint Canada est la seule entreprise de télécommunications à vous garantir par écrit que votre service sera rétabli en 2 heures, ou nous vous rembourserons le temps perdu.



1 888 200-8339

le maximum pour vos affaires

MD, MC: Sprint, le logo Sprint, Maxi Affaires et le logo Maxi Affaires sont des marques de commerce de Sprint Communications Company L.P., utilisées sous licence par Sprint Canada Inc. ©1997 Sprint Canada Inc. Tous droits réservés.

É D I T O R I A L

Des empreintes génétiques

Michel Venne

Le projet de loi C-94 sur l'identification des criminels par les empreintes génétiques semble à première vue tenir compte des éléments de prudence qui feront du recours à l'ADN un outil d'enquête approprié, sans mettre en péril les droits fondamentaux des citoyens canadiens.

Le Solliciteur général du Canada, Herb Gray, et le ministre de la Justice, Allan Rock, ont déposé la semaine dernière un projet de loi créant une banque de données génétiques. Cette seule référence à la création d'un vaste fichier regroupant les renseignements recueillis sur des échantillons de sang ou de peau, fait peur. Voici la police, en effet, qui pénètre dans une zone d'intimité jusqu'ici protégée et qui recourt à des techniques que le commun des mortels ne connaît ni ne comprend. Le risque d'abus est manifeste.

Les deux ministres ont tenu compte des appréhensions des citoyens dans la rédaction de leur projet de loi. À preuve, déjà, des associations de policiers le trouvent trop timoré. Pourtant, en cette matière, l'excès de prudence vaut mieux que l'abus de pouvoir. En ce sens, il faut saluer l'absence de précipitation. Le projet de loi fera l'objet d'audiences en commission parlementaire et ne sera pas adopté avant les élections.

D'aucuns pourraient prétendre que la création d'une telle banque de données heurte le droit à la vie privée. Certes, il s'agit d'une intrusion. Mais n'est-elle pas justifiée, dans une société libre et démocratique? Les tests génétiques ont permis jusqu'à présent d'établir l'identité de criminels et d'éviter, par ailleurs, quelques erreurs judiciaires. Dans le milieu judiciaire, l'utilité de l'empreinte génétique est acquise.

La création d'un tel fichier ne serait pas acceptable s'il touchait l'ensemble des citoyens ou même s'il comprenait les empreintes génétiques de personnes acquittées. Le projet de loi C-94 obligera seulement les personnes «condamnées» à une infraction désignée (seulement les crimes graves, violents ou à caractère sexuel) à fournir un échantillon de substance corporelle en vue d'en tirer un profil génétique.

Ces renseignements seront conservés dans une banque dont l'accès sera soumis à des contrôles. Ils

ne pourront être utilisés qu'aux fins d'identifier un criminel. Quiconque les utiliserait à d'autres fins serait passible d'emprisonnement ou d'une amende. On peut se demander seulement si les peines prévues au projet de loi (2000 \$ ou deux ans) sont assez sévères pour dissuader quelqu'un qui a un intérêt financier à le faire, de s'approprier ces renseignements pour en faire le commerce.

L'information ainsi accumulée pourra être comparée à celle recueillie sur les lieux d'un crime, dans des échantillons de sang, de peau ou de cheveux. La banque de données pourrait permettre de résoudre des crimes restés insolubles.

Certes, les règles entourant l'utilisation du fichier sont sévères. Des associations de policiers le déplorent. Mais le législateur doit tenir compte du niveau d'appréhension du public avant de modifier le droit criminel. Le projet de loi prévoit un réexamen de ses dispositions avant cinq ans. Les policiers auront l'occasion de faire valoir les limites des moyens mis à leur disposition. Ils devront démontrer alors la nécessité d'en élargir la portée.

Les policiers ont tort toutefois de faire une comparaison bête entre les empreintes génétiques et digitales. Il est normal que la procédure entourant l'utilisation d'empreintes génétiques soit

plus serrée. Car l'empreinte génétique est plus précieuse que la marque de son pouce. L'information génétique renseigne sur son état de santé, et non seulement la sienne mais celle de sa famille. Ces renseignements, mal utilisés, peuvent devenir une source de discrimination. Il n'en est rien avec l'empreinte digitale.

Il reste une objection, soulevée par les groupes de femmes, à laquelle les députés devraient porter attention. Ces groupes se demandent s'il ne deviendra pas plus difficile d'obtenir la condamnation d'un violeur lorsqu'il ne sera pas possible d'établir une preuve génétique. La question est pertinente. En effet, à quoi bon se doter d'outils si ces derniers ont pour effet de nuire plutôt que d'améliorer la justice?

Il reste à veiller

à ne pas nuire

à la justice.

Helms-Burton à la poubelle!

Jean-Robert Sansfaçon

Une entente est intervenue entre les États-Unis et l'Union européenne par laquelle les premiers promettent de ne pas appliquer l'article le plus controversé de la loi Helms-Burton, en échange de l'engagement des seconds à retirer leur plainte devant l'Organisation mondiale du commerce et à négocier l'élaboration d'une politique commune interdisant l'investissement étranger dans les pays qui exploitent en violation des lois internationales. Pour le moment, le Canada n'est pas partie à l'accord.

Rappelons brièvement que la loi Helms-Burton, votée par le Congrès américain il y a tout juste un an, a pour objet d'intensifier l'embargo économique contre Cuba, notamment en interdisant de séjour aux États-Unis les administrateurs de sociétés étrangères qui exploitent sur l'île des propriétés ayant appartenu à des Américains avant la révolution. À ce jour, une seule société canadienne a vu ses dirigeants et leur famille subir ainsi les foudres de cet article 4 de la loi américaine. À la suite de l'entente de la semaine dernière, l'administration Clinton s'engage à demander au Congrès d'amender la loi pour autoriser le président à suspendre l'application de l'article 4 pour les ressortissants de l'Union européenne seulement.

Cela dit, l'article le plus dangereux de la loi, le plus inique aussi, mais qui n'est toujours pas appliqué, c'est celui qui permettra à un citoyen américain — un exilé cubain par exemple — de poursuivre sur une base individuelle une société étrangère exploitant des biens lui ayant déjà appartenu à Cuba. Or, l'entente É.-U.-Europe prévoit que cet article ne visera pas les sociétés européennes.

Il fallait s'attendre à ce que l'administration Clinton trouve le moyen d'atténuer les effets d'une loi d'origine républicaine aussi contraire à la libéralisa-

tion des échanges. Devant la plainte portée par les Européens devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les États-Unis s'approprièrent à plaider qu'ils ne reconnaissent pas ce tribunal commercial pour dénouer des litiges touchant à la «sécurité des États-Unis». En fait, comme ce sont eux, les Américains, qui avaient le plus insisté pour qu'on en arrive à un accord créant l'OMC, c'est leur propre crédibilité, et celle du président, qui étaient en jeu dans cette triste affaire Helms-Burton. Les élections étant chose du passé, M. Clinton peut désormais chercher les moyens de contourner une loi qu'il a signée à contrecœur.

Malgré les déclarations des auteurs de la loi prévenant les «amis canadiens» que rien ne va changer pour eux, le simple bon sens... et les règles de l'OMC et de l'ALENA permettent de prédire que la loi ne s'appliquera jamais aux sociétés canadiennes, du moins dans toute sa rigueur. Aucun tribunal commercial mondial, ou continental, n'acceptera d'avaliser la version «sécurité nationale» américaine, surtout depuis cette entente avec l'Europe qui crée deux classes de partenaires des É.-U. à l'intérieur du même groupe. D'autant que se déroulent au même moment des négociations bien plus importantes en vue d'en arriver à une nouvelle entente concernant le traitement non discriminatoire des investissements étrangers à l'intérieur de la zone OCDE. Si les Américains tiennent à un tel accord, ce dont on ne peut douter, ils devront consentir à neutraliser les effets d'une loi aussi discriminatoire que Helms-Burton.

Malgré cette hypothèse plausible, le gouvernement du Canada ne doit négliger aucun effort pour ramener le «bon gros» américain à la raison. Et si les négociations échouent, ce qui reste possible, il va de soi qu'il ne faudra pas craindre de porter la cause devant l'ALENA, même s'il faut y mettre le temps.

LE NPD RELEVÉ LA TÊTE...



Un Congrès condamné à ne rien faire

Newton Gingrich, qui a survécu il y a deux mois aux attaques de ses adversaires sur le fait qu'il a enfreint le code de déontologie de la Chambre des représentants, est maintenant la cible de ses collègues républicains.

Son péché? On l'accuse d'être trop libéral, d'avoir trahi la cause conservatrice et de mettre en péril la révolution républicaine.

Depuis deux semaines, les voix s'élèvent pour proclamer le père de la révolution doit être éliminé, que le Robespierre de la droite américaine doit partir. C'est un retournement de situation extraordinaire pour un des politiciens américains les plus intéressants de son époque.

Il y a deux ans, il a été nommé «Homme de l'année» par la revue *Time*; il avait réussi à transformer 435 campagnes législatives en campagne nationale avec son «Contrat avec l'Amérique». Le torse bombé, toujours prêt à utiliser une rhétorique explosive, avec l'arrogance du professeur, ce fut un franc-tireur transformé en général. Il donnait des listes de livres d'histoire aux nouveaux élus; il citait Napoléon et Churchill, Tocqueville et Jefferson; semaine après semaine, il lançait des idées provocatrices différentes: pourquoi ne pas donner des ordinateurs portatifs aux jeunes qui arrivent à l'école en sachant déjà lire? Pourquoi ne pas engager des étudiants bilingues pour enseigner les langues à leurs camarades de classe?

Mais autant il pouvait inspirer ses troupes, autant il irritait le public américain. Il est ainsi devenu l'homme public le plus détesté aux États-Unis. Après avoir flirté avec une campagne à la présidence, il a changé d'avis; à Washington, pendant l'été 1995, on entendait fréquemment dire qu'il vou-

lait la victoire de Bill Clinton, car il aurait été plus facile pour lui de gagner la présidence contre le successeur de Clinton que de composer avec Bob Dole comme président.

Mais il s'est surestimé — et il a sous-estimé Bill Clinton, qui s'est joué de lui comme d'un enfant pendant les négociations sur le budget. Amer, il a été peu présent au Congrès républicain et il n'a pas eu beaucoup de couverture médiatique pendant les élections; par la suite, il a dû affronter les accusations d'avoir enfreint les règles de déontologie de la Chambre.

Mais présentement, il est victime de ses efforts de modération et de réhabilitation aux yeux du public. Il y a quelques semaines, il a dit aux journalistes qu'on devrait oublier les réductions d'impôts pour le moment et qu'un budget équilibré était plus important.

Sacrilège! Hérésie! Hors de l'Église, point de salut! Depuis ce moment-là, les républicains conservateurs le dénoncent. Dans la revue conservatrice *The Weekly Standard* récemment, Pete King, un représentant républicain de New York, traitait Gingrich de «libéral le plus puissant de la politique américaine» — on ne peut pas être plus insultant — et dénonçait sa nouvelle modération. «Étant à présent comme un chien écrasé sur l'autoroute de la politique américaine, Newt Gingrich ne peut plus vendre le programme républicain, écrivait-il. Ainsi, au lieu de remplacer Newt, le leadership républicain a changé le programme.»

Effectivement, M. Gingrich est au pied du mur. Sa révolution a eu comme résultat qu'une partie du Congrès ne veut pas gouverner, elle refuse d'apprendre les rouages du Congrès, dénonce les traditions de Washington, considère la politique comme une forme de corruption inévitable et elle voit tout compromis comme une

capitulation ou une collaboration avec l'ennemi. Certains de ces politiciens refusent même de louer une chambre à Washington; ils dorment dans leur bureau trois nuits par semaine pour pouvoir se vanter devant leurs électeurs de n'avoir jamais été séduits par la Babylone qu'est Washington.

Mais l'électorat américain veut un gouvernement qui fonctionne et une entente entre les politiciens. M. Gingrich, qui a perdu l'estime du public par le radicalisme de sa rhétorique, perd l'appui de ses troupes lorsqu'il essaie de faire marcher le système.

Une des analyses les plus intéressantes que j'aie trouvées sur cet homme fascinant qu'est Gingrich venait du vieux maître de la science de la gestion, Peter Drucker, qui, à plus de 80 ans, continue d'observer les changements dans le monde du travail.

Selon lui, M. Gingrich est le premier entrepreneur politique aux États-Unis depuis le *New Deal*, la politique économique de Franklin Delano Roosevelt pendant les années 30. «Le taux de mortalité chez les entrepreneurs est très élevé», dit M. Drucker. *Je pense qu'il est fini.*

Depuis quelques semaines, M. Gingrich essaie de prouver que Drucker a tort. Il a fait un voyage en Chine où il a mieux réussi que le vice-président Al Gore à présenter aux Chinois un message cohérent. Il parle maintenant de la nécessité de réduire les taxes et s'efforce de rencontrer et d'écouter les dissidents de la droite.

Mais l'ironie persiste. M. Gingrich, qui insiste sur le fait que la politique américaine est trop centralisée à Washington, est miné par la réalité décentralisée du système. Après avoir diabolisé la voie de la modération, il a contribué à l'instauration à Washington d'un climat qui rend le compromis — essentiel pour le fonctionnement du système américain — presque impossible.

Par conséquent, et pour un moment encore, nous avons un Congrès condamné à ne rien faire.

À PROPOS

...de l'économie canadienne en 1997

Bien que le comportement de l'économie canadienne soit à plusieurs égards semblable à celui des États-Unis, le cycle canadien est largement en retard. Les transformations structurelles semblent d'ailleurs plus importantes au Canada. De plus, l'assainissement des finances publiques bat son plein ici. La contribution des gouvernements à l'économie baisse donc de façon significative. De plus, le secteur de l'habitation joue un rôle moindre à cause de variables démographiques défavorables. Dans ce secteur, la relance a été freinée par la volatilité des taux d'intérêt et par l'insécurité des ménages au cours des dernières années. La contribution des dépenses de consommation à la croissance a été, au cours des années 1990, largement inférieure à ce qu'elle avait été durant les cycles précédents; dans ce dernier cas, la détérioration de la situation financière des ménages a évidemment nui.

À court terme, les perspectives économiques au Canada sont meilleures grâce à la poursuite de la phase d'expansion aux États-Unis. En outre, les bas taux d'intérêt prévus devraient donner lieu à une meilleure conjoncture pour les ménages: les dépenses de consommation et la construction résidentielle devraient monter d'un cran. Avec le maintien de la vigueur des exportations et un rétablissement de la demande intérieure, les entreprises auront toutes les raisons de poursuivre leurs efforts d'investissement. La réduction des dépenses gouvernementales limitera cependant la progression de l'économie canadienne. Malgré l'amélioration envisagée à court terme, le présent cycle économique au Canada restera dans les mémoires comme une période difficile marquée de bouleversements structurels. *En perspectives*, bulletin d'études économiques du Mouvement Desjardins, février 1997.

L E T T R E S

Mauvaise blague...

Dans *Le Devoir* du 28 mars (Vendredi Saint), Josée Blanchette, qui ne manque pas de talent et que je lis régulièrement, signe un article dans son genre très «branché». Le sujet ce jour-là s'intitule «La barbe à papa», où elle exprime d'ailleurs des réflexions amusantes sur la mode des barbes des petits matins blêmes. Elle termine en écrivant: «Ça me rappelle qu'aujourd'hui, on se remémore un certain barbu mort sur la croix pour un message d'amour mal compris.»

Plutôt un franc blasphème qu'une blague de ce genre. Il est vrai que dans le récit de la Passion que nous venons d'entendre, la dérision ne manque pas. Mais les chefs des prêtres étaient sérieux. Les soldats romains, en service commandé, et qui n'en étaient pas à leur premier crucifié, se sont permis des blagues de soldats. Une journaliste du *Devoir* n'est absolument pas obligée de croire en Jésus. Elle pourrait cependant respec-

ter la foi qui est celle de bon nombre des lecteurs et des supporteurs de son journal, c'est comme rien. Si elle écrivait trois mots en dérision des Juifs, on la ferait vite virer, fût-elle lieutenant-gouverneur.

Le Vendredi Saint de l'année dernière, sous la rubrique «À faire», après les mentions de chocolat de Pâques, de la pleine lune, des fleuristes, je ne sais plus qui écrivait: «Chemin de croix», avec le commentaire: «pour célébrer vous savez qui». C'est ainsi que ce journal désigne le Vendredi Saint. C'est une tradition comme une autre. Sauf qu'elle est frivole.

On ne manque pas de suicides individuels ou collectifs. Alain écrit: «Frivolité: légèreté et inconstance voulue et même affectée, par une crainte du sérieux des hommes et du sérieux des questions. En ce sens, la frivolité est un art profond.» Il disait aussi: «Il y a pire que le cruel, c'est le frivole.»

Durant son procès, Jésus n'a même pas daigné répondre au frivole Hérodote. Mais il a longuement répondu au

cruel Pilate. Même que la femme de ce dernier est intervenue: «Ne te mêle pas des affaires de ce juste, car j'ai beaucoup souffert en songe aujourd'hui à cause de lui.» Pilate avait sa carrière à protéger. Mais on ne sait toujours pas dans quelle langue, Jésus et Pilate se sont parlé, car Pilate parlait le grec et le latin. Mais Jésus parlait l'araméen.

Quoi qu'il en soit de la langue utilisée dans cette rencontre (assez importante quand même pour quelques millions de chrétiens, et dans l'attente du déficit zéro, amusons-nous. Tout va très bien «Madame la Marquise».

Jean-Paul Desbiens
Saint-Augustin-de-Desmaures

... et message d'amour

Il faut croire qu'il n'y a pas que Jésus à s'être mal fait comprendre dans l'histoire. Je m'intéressais davantage au message d'amour qu'à l'apparence physique de celui qui en faisait la livraison. Pourtant, je parle le français. *Josée Blanchette*

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFÇON

Directeur artistique ROLAND YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Région de Montréal

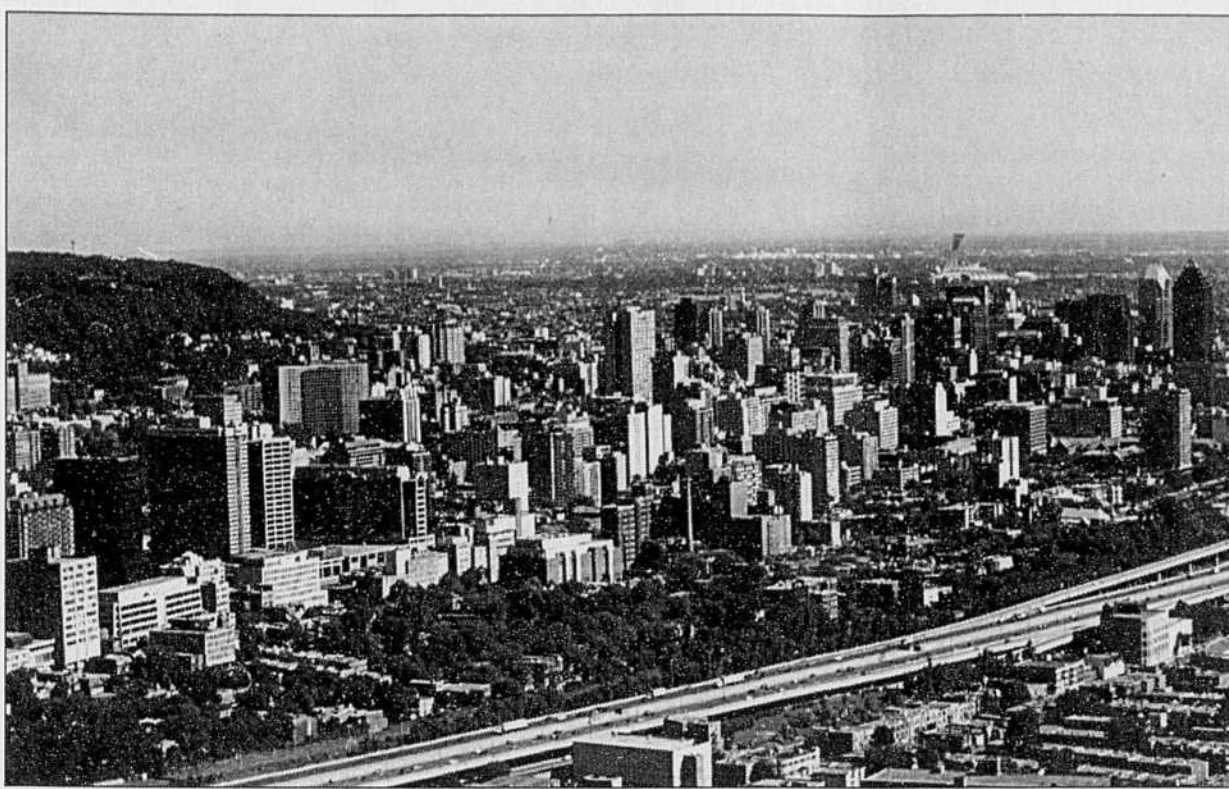
Vivement la commission de développement!

Le milieu des affaires et l'État doivent s'atteler à la relance de Montréal

PIERRE-PAUL PROULX
Professeur titulaire au département
de sciences économiques
de l'Université de Montréal

Les élus de la région de Montréal, de concert avec les intervenants socioéconomiques, doivent favoriser les synergies, la vision commune, l'échange d'information, le processus d'apprentissage collectif pour l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal (RMM) afin de permettre à chaque citoyen de contribuer et de profiter du processus d'intégration économique et de métropolisation en cours.

Les leçons tirées des régions dynamiques comme Silicon Valley, la route 128, etc., indiquent qu'il ne peut s'agir d'un projet que de seuls élus, ou de seuls entrepreneurs... Le dynamisme de la RMM découle entre autres facteurs du niveau de l'activité résiliable intérieure que l'on arrivera à développer. Notre activité innovatrice et notre succès dans la «nouvelle économie» en dépendent. Une commission de développement de la RMM composée d'élus ne peut suffire si on la crée ainsi. Des véhicules permettant la mise au point et l'expression des «positions» patronales, syndicales, de la société civile et des autres acteurs impliqués dans la poursuite d'un haut niveau de synergie sont à inventer, quoiqu'il s'agisse de développer un état d'esprit, une vision régionale, beaucoup plus que des institutions, lesquelles sont cependant nécessaires étant donné nos mauvaises habitudes de jouer en solo, advenue que pourra à nos voisins de la RMM. *We sink or swim together!* La dimension politique et culturelle est importante pour le dynamisme de la RMM dans le nouveau contexte. L'économie de la RMM est plus que



ARCHIVES LE DEVOIR

Pour s'assurer d'une véritable relance, la région de Montréal doit avoir une masse critique dans plusieurs domaines et harmoniser les nombreux pôles de développement qui existent déjà.

de simples réseaux d'entreprises et des organismes regroupant nos élus: elle est constituée de traditions culturelles (comme la production de montres en Suisse) et d'institutions qui facilitent et régissent le comportement économique et social. Le 9 avril 1997, dans leur déclaration en faveur de la Commission de développement de la métropole, nombre de dirigeants (élus et non-élus, notons-le) enjoignaient au gouvernement du Québec d'adopter avant la pause estivale, comme prévu, le projet de loi créant la Commission de développement. Ils suggéraient aussi que le projet «reconnaisse formellement la région métropolitaine de Montréal en tant que région administrative et territoire unique d'intervention dans les champs de compétences attribués à la Commission». Ils déplo-

raient le découpage administratif en cinq régions en vigueur actuellement et proposaient au gouvernement du Québec d'adopter «des dispositions particulières» pour la métropole dans les lois découlant du Livre blanc sur le développement local et régional qu'il s'apprete à déposer. Nous avons aussi formulé auparavant une recommandation selon laquelle le Québec devrait se doter d'une politique des villes et régions pour améliorer le développement économique de chacune de ses régions et de la RMM et pour «assurer la viabilité en tant qu'entité politique du Québec étant donné les effets de l'intégration économique qui fait que les relations interrégionales au sein du Québec, et celles avec la RMM en particulier, sont faibles et en déclin». Nous ne pouvons que renchérir sur

l'importance de doter la RMM et le Québec d'institutions pour atteindre ces objectifs. Notre recommandation concernant la mise en place d'une politique des villes et régions impliquerait l'institution d'un Conseil des régions à Québec, mais discuter de ce sujet n'est pas indiqué dans le cadre de ce texte. Le sujet étant à l'ordre du jour, prenons quelques instants pour en traiter à la lumière des considérations présentées dans un article rédigé en 1995. Il est en effet indiqué, comme l'analyse du phénomène de métropolisation l'indique, de doter la région de Montréal d'un lieu pour développer une vision régionale collective et favoriser la concertation entre les intervenants. Retenant une distinction faite dans l'article cité, le mandat de la commission se situerait dans une démarche

de décentralisation politique du côté de la demande, i.e. l'élaboration d'un plan stratégique régional. Et la vocation de la région de Montréal dans ce plan devrait incorporer le développement de stratégies visant l'international, l'innovation, les infrastructures multimodales, la formation, la santé, etc. Cette commission devrait nécessairement se concerter avec un regroupement régional de députés.

Le mandat du Conseil régional de développement de l'île de Montréal serait par nécessité modifié pour en faire un acteur au plan de l'offre comme, d'ailleurs, les conseils régionaux de développement des cinq régions administratives qui auparavant signaient des ententes-cadres de développement avec le gouvernement du Québec représenté par le ministre d'État au développement des régions.

Agissant de concert avec la Conférence administrative régionale pour harmoniser et rendre plus efficaces les services du gouvernement du Québec, ces organismes pourraient, avec les centres locaux de développement et d'emploi, dont ont fait état nos quotidiens, être les fournisseurs de services sur l'ensemble du territoire de la région de Montréal. Les activités entre ces organismes et Montréal international restent à articuler, mais dans la mesure où cet organisme se confinerait à un rôle conventionnel de commissaire industriel, ce qui semble se dessiner, cet arrimage ne devrait pas être trop difficile.

Il nous faut une région ayant une masse critique dans nombre de domaines, et une région qui tablera sur le développement de plusieurs pôles de développement dont certains fonctionnent déjà très bien çà et là sur son territoire. Elle doit cependant pouvoir harmoniser ces développements en pièces détachées qui nous caractérisent et se présenter avec une image, une voix pour se positionner dans l'espace économique international intégré qui se met en place.

Passé monnayable?

RAYMOND GRAVEL

Prêtre

Depuis plusieurs années déjà, on relit notre histoire avec nos lunettes d'aujourd'hui, et comme on en connaît le dénouement, on en déplore souvent le déroulement et on cherche par tous les moyens des boucs émissaires pour nous désresponsabiliser et nous indemniser, s'il y a lieu, car si mon histoire s'était déroulée autrement, dans un autre contexte, à une autre époque, je serais sans doute devenu quelqu'un de riche et célèbre, tandis que maintenant, je ne suis qu'un pauvre prêtre de campagne, traumatisé dans mon enfance par un père violent que j'ai dû quitter à l'âge de 17 ans pour aller gagner ma croûte par la prostitution et la drogue, jusqu'à en garder des séquelles pour le reste de ma vie...

Mais au fait, quelle histoire n'a pas connu ses déboires et ses grandeurs, ses réussites et ses échecs, ses heures de gloire mais aussi ses tragédies? Doit-on tenir les autres responsables de notre histoire comme si nous n'en faisons pas partie? Peut-on changer le passé, aussi peut-être, soit-il, en faisant payer des acteurs importants dont le seul tort a été de ne point en connaître l'issue?

Telle semble être la position de l'écrivain Bruno Roy, président du Comité des orphelins de Duplessis. À l'écouter, on a l'impression que tout ce qui a été fait à son époque pour les enfants abandonnés a été un large complot entre le gouvernement d'une part et les communautés religieuses d'autre part. Ces deux instances n'étaient-elles pas le reflet de la société québécoise d'alors? Une société marquée par l'obscurantisme du siècle précédent, influencée par un pouvoir religieux omniprésent qui imposait une morale restrictive et souvent excessive.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut comprendre les agissements et les prises de position des divers intervenants. Les religieuses, par exemple, à qui ont été confiés les orphelins, les «crèches», étaient-elles à ce point corrompues qu'on a peine aujourd'hui à les dissocier des soldats nazis du régime hitlérien? Ces femmes qui se sont occupées des enfants abandonnés que la société ne voulait pas, les ont-elles martyrisés ou bien ont-elles simplement appliqué les règles de discipline qui prévalaient à l'époque?

Je suis de cette époque et j'ai connu moi aussi des religieuses qui avaient la «strap» facile. Ça n'en faisait pas des monstres pour autant. Par ailleurs, je retiens, pour les avoir rencontrés chez elles, le renoncement, la disponibilité et la générosité qui les caractérisaient: les sœurs avaient à cœur l'éducation des enfants et exerçaient sur eux leur maternité. Il faut faire preuve de malhonnêteté pour les juger aujourd'hui aussi sévèrement.

Qu'il y ait eu des abus dans certains cas, c'est non seulement possible, mais c'est normal; qui peut prétendre être parfait? Doit-on les condamner toutes et leur faire payer l'erreur de quelques-unes? M. Roy, dans une lettre au *Devoir* datée du 14 mars dernier, dit ceci: «Le seul fait d'avoir été traité comme un malade mental et d'avoir été interné comme tel, a ébranlé à jamais les fondements de leur personnalité [les orphelins de Duplessis]. Pour certains qui en portent encore les séquelles, les retards sont devenus chroniques ou irréversibles.» Dans ce cas, on ne peut que déplorer ce triste passé; il nous faut en tirer une leçon pour que ne se reproduisent jamais plus de telles erreurs.

Par ailleurs, je ne comprends pas les compensations financières exigées par le Comité puisque l'argent ne peut guérir les carences et les torts subis, par certains; ceux-là sont déjà indemnisés par des programmes sociaux ou autres. Et pour les autres qui, comme M. Roy, s'en sont sortis, c'est une expérience douloureuse comme la mienne et comme tant d'autres qui nous a simplement mieux préparés à faire face aux duretés de la vie. Quand le passé devient monnayable, tout devient prétexte au dédommagement financier, même si l'on sait très bien que l'argent n'est pas thérapeutique et ne change rien à la situation; au contraire, ça crée une injustice plus grande encore, car ceux et celles qui paient ne sont aucunement concernés.

Si les orphelins de Duplessis méritent une indemnisation pour avoir été orphelins, combien d'autres en méritent aussi pour avoir subi des traitements semblables; même les religieuses en méritent pour l'ingratitude et la non-reconnaissance de ceux-là mêmes à qui elles ont sacrifié une partie de leur existence. Je n'ose pas croire qu'elles ont eu tort de s'occuper de ces enfants. Et pourtant, si elles s'étaient abstenues de le faire, la plupart d'entre eux ne seraient même pas là aujourd'hui pour leur reprocher.

Réplique au texte de Bernard Bizimana

Il faut juger et punir les responsables

Il est normal que la majorité des personnes accusées d'avoir déclenché et organisé le génocide de 1994 soient des Hutus

WILLIAM A. SCHABAS
Directeur du département
des sciences juridiques à l'UQAM

La lettre de Bernard Bizimana dans votre livraison du 3 avril 1997 argue qu'en me désignant comme observateur de procès, Amnistie internationale a mis en cause son objectivité. Je dois signaler que les opinions que j'ai exprimées dans *Le Devoir* du 27 février sont les miennes. A ma connaissance, Amnistie internationale n'a pas endossé ni adopté mon évaluation des procès tenus au Rwanda en janvier et février de cette année. Mais cela dit, je ne peux pas croire qu'Amnistie internationale s'oppose à l'essentiel de mes critiques sur les procès au Rwanda, à savoir l'absence inadmissible d'avocats de la défense lors de plusieurs procès et les condamnations à la peine de mort.

Comme beaucoup d'attaques personnelles de ce genre, le texte de M. Bizimana a tendance à exagérer mon rôle afin de viser une cible plus impopulaire, en l'occurrence tout le processus de poursuites de ceux qui ont incité, organisé et participé au génocide de 1994. Mon implication dans la reconstruction de la justice rwandaise est plutôt modeste. Il est vrai que j'ai participé, avec beaucoup d'autres, à la rédaction de la loi sur le génocide, base juridique des poursuites des responsables des massacres de 1994. Je trouve que de nombreux éléments de la loi facilitent la justice et la réconciliation, dont la réduction très considérable des peines et notamment la suppression de la peine de mort pour la vaste majorité des accusés. Je suis beaucoup moins à l'aise avec d'autres aspects de la loi, particulièrement le refus de fournir des avocats de la défense à ceux qui n'ont pas les moyens de les engager.

Le reproche principal de M. Bizimana est le fait que cette loi encourage la délation. En effet, la loi promet une peine réduite pour quelqu'un qui fait une confession franche et complète. Cette partie de la loi s'est directement inspirée du modèle de la Commission pour la vérité et la réconciliation du gouvernement Mandela en Afrique du Sud, commission présidée par M^{re} Tutu. Sur ce point, je plaide cou-

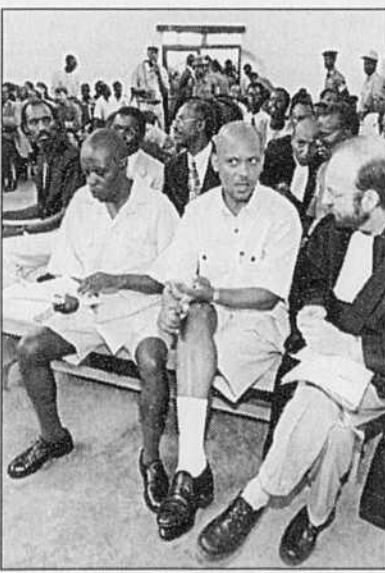
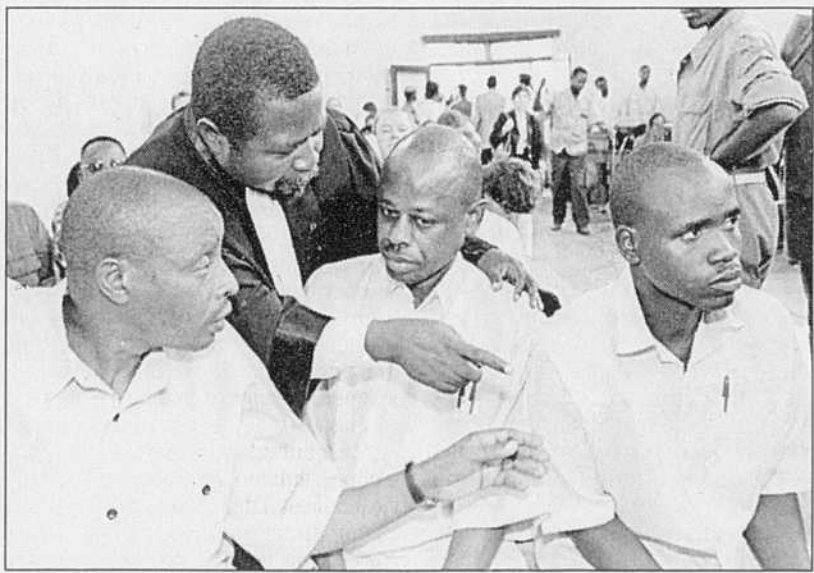


Photo de gauche: l'avocat Luc Walley (à droite), de l'organisme Avocats sans frontières, lors d'un entretien, en décembre 1996, avec deux hommes accusés d'avoir organisé les milices qui ont massacré des centaines de milliers de Tutsis en 1994. À droite: trois Hutus conseillés par l'avocat Paul Atita, en janvier de cette année, notamment Frodauld Karamira, le plus important suspect de participation au génocide rwandais.



ARCHIVES LE DEVOIR

pable. Je n'ai pas de difficulté avec l'idée d'encourager la délation lorsqu'il s'agit de responsables de génocide.

Mon texte dans *Le Devoir* du 27 février, qui a provoqué la lettre de M. Bizimana, a essentiellement décrit le procès de Frodauld Karamira pour génocide. Karamira était chef d'un parti politique extrémiste et la preuve de son implication dans le génocide rwandais était accablante. Il ne s'est jamais opposé à la composition ethnique du banc de trois juges qui l'a reconnu coupable. Il n'a jamais contesté la loyauté de son avocat, Paul Atita, qui lui a été fourni gratuitement par l'ONG belge Avocats sans frontières. A aucun moment devant le procès ne s'est-il plaint de l'équité procédurale ou d'un déni de justice. Je le sais. J'étais là, du début jusqu'à la fin. Et si l'accusé et son avocat ne s'opposent pas, qui peut le faire à leur place?

Il est vrai, comme M. Bizimana le souligne, que «la quasi-totalité des accusés sont Hutus». Surprenant? Comme la quasi-totalité des accusés à Nuremberg étaient Allemands. Que des Tutsis soient accusés de «génocide» envers des Tutsis serait une chose vraiment étonnante! Cela dit, M. Bizimana a tort de dire qu'aucun Tutsi n'a été jugé pour «crimes de guerre». Plusieurs ont déjà été condamnés à mort ou à

des peines de détention par des tribunaux rwandais pour des atrocités commises pendant le conflit.

Mes diverses initiatives au Rwanda depuis 1994 s'insèrent dans une volonté de contribuer à construire un système de justice fondé sur les normes internationales, à mettre fin à l'impunité pour le crime de génocide et à faciliter la réconciliation dans ce pays malheureux. Que des gens critiquent mon approche et le bien-fondé de mes démarches, je veux bien, mais dans la mesure où ils partagent l'objectif, qui est notamment de juger et de punir les responsables du génocide.

Or, la difficulté est que M. Bizimana ne partage pas cet objectif. Il ne veut pas que les responsables du génocide d'entre 500 000 et un million de Tutsis soient jugés. Dans son article du 3 avril, il essaie même de justifier le génocide (qu'il appelle «catastrophe») comme une réaction légitime à l'assassinat mystérieux du président Habyarimana. D'ailleurs, son constat que «tout indique que le FPR a commandité l'attentat» est faux. Dans son livre, cité par M. Bizimana à l'appui de cette affirmation, Philip Reynjens propose divers scénarios, indiquant seulement que «plusieurs hypothèses tendent à mettre en cause le FPR», ajoutant que

cette possibilité «sera confirmée ou infirmée lorsqu'on aura pu établir de façon certaine le trajet suivi par les missiles». (Trois jours qui ont fait basculer l'histoire, page 46). Mais même si «les Tutsis» ont tué le «président hutu», est-ce que ceci peut justifier un génocide? A cette question, M. Bizimana répond affirmativement. Évidemment, le droit international des droits de la personne et le droit pénal international répondent autrement, et sans équivoque.

D'ailleurs, dans un article qu'il a publié dans *Le Devoir* à l'automne dernier, il annonçait que son organisation se portait à la défense de Léon Mugesera, ce politicien rwandais qui se trouvait à Québec et subissait alors une audience de renvoi devant un arbitre d'immigration. Le juge qui a présidé l'affaire Mugesera, Pierre Turmel, a affirmé, dans son jugement du 11 juillet 1996, que Mugesera «a prononcé un discours qui incitait les gens à la chasse aux Tutsis, ainsi qu'au meurtre de ces derniers. Il est aussi établi que des meurtres ont effectivement été commis à l'endroit des Tutsis, et, sur la base des probabilités, suite à l'appel au meurtre lancé par M. Mugesera dans son discours». Pour l'arbitre Turmel, Mugesera a participé au génocide, en violation des lois rwandaise et canadienne, et des normes impératives du droit international des droits de la personne.

Pourquoi M. Bizimana défendait-il Léon Mugesera? Son article était muet sur ce point. Est-ce que Mugesera, lui aussi, a subi un déni de justice? Mugesera lui-même a dit le contraire dans une déclaration publique à la fin de son procès, exprimant sa confiance dans le système judiciaire rwandais. Est-ce que Mugesera a été condamné par des magistrats tutsis, par «un tribunal des vainqueurs», pour reprendre l'expression de M. Bizimana?

Vos lecteurs comprendront que j'ai de la difficulté à accepter l'accusation injuste et diffamatoire selon laquelle mon engagement en faveur de la répression du génocide «entache sérieusement le processus juridique» au Rwanda, surtout lorsqu'une telle accusation est signée par une personne qui fait l'apologie d'un génocidaire condamné par nos propres tribunaux et qui ne veut pas faire la différence entre une catastrophe et un génocide.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Franceur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Pettit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Rivest (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Jocelyn Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Declercq-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EAU
L'exportation
pourrait se faire
par bateaux-citernes

SUITE DE LA PAGE 1

tionale de l'eau qui s'articule autour de quatre volets: la production (Environnement et Faune), la production et la distribution (Affaires municipales), la production hydroélectrique (Ressources naturelles) et la commercialisation de l'eau douce (Industrie et Commerce; Finances; Agriculture).

Ainsi, au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, les fonctionnaires ont proposé des hypothèses d'exportation d'eau potable par bateaux-citernes. Ils ont également évalué les besoins d'une éventuelle clientèle. Selon les informations recueillies, les États-Unis seraient au premier rang des clients potentiels.

En outre, un projet de mission économique à l'étranger est en discussion pour explorer concrètement les marchés. La pierre angulaire de la commercialisation est sans nul doute la capacité de remplir un carnet de commandes.

Pour être véritablement rentables, les contrats qui lieraient le Québec à d'éventuels acheteurs internationaux devraient inclure une notion de long terme. L'exportation pour aider les pays aux prises avec une pénurie d'eau n'a pas le même intérêt qu'un approvisionnement continu.

Au ministère de l'Environnement et de la Faune, on s'est penché entre autres sur le statut juridique des eaux souterraines (nappes phréatiques). On évalue les possibilités de conditionner le pompage de l'eau des propriétaires terriens.

Sur ce point précis, le Réseau québécois des groupes écologistes demandera aujourd'hui au premier ministre Bouchard d'imposer un moratoire sur toute exploitation commerciale des eaux souterraines et du fleuve Saint-Laurent. La directrice du Réseau, Gabrielle Pelletier, souhaite qu'un vaste débat public soit enclenché.

Par ailleurs, la possibilité de mettre en place des agences de bassins (correspondant chacune à un territoire hydrographique comme par exemple, l'ensemble des municipalités en périphérie de la rivière Richelieu) a été analysée. Cela permettrait notamment de ne pas fragmenter davantage la gestion de l'eau et favoriserait une plus grande cohérence des exploitants.

Du côté des Ressources naturelles, les études effectuées ont consisté à établir un mode de tarification des eaux souterraines et une mécanique de calcul des redevances que pourrait toucher le gouvernement du Québec du pompage des nappes phréatiques.

En outre, «la mise en valeur du potentiel hydroélectrique» avec la déréglementation d'Hydro-Québec a été prise en compte. D'ailleurs, la société d'Etat participe aux travaux du comité interministériel par l'entremise d'études d'opportunité, comme l'a confirmé le président André Caillé.

Quant au ministère des Affaires municipales, le principal aspect concernait la privatisation des réseaux d'aqueduc et d'égout ce que convoitaient avec vigueur plusieurs entreprises privées, dont Gaz métropolitain, SNC-Lavalin et la Générale des eaux. À ce sujet, *Le Devoir* révélait hier que Québec s'oppose à la privatisation ainsi qu'à toute forme de partenariat entre les secteurs public et privé.

Le ministère des Affaires intergouvernementales s'est penché sur les aspects plus litigieux que pourrait entraîner le pompage du fleuve Saint-Laurent à des fins d'exportation. Toutes les voies navigables, comme le Saint-Laurent, relèvent du champ de compétence fédérale.

«Il faut en faire comme l'électricité, une richesse commune. Je suis convaincu qu'on aurait avantage à exporter l'eau sans même que le Saint-Laurent n'en soit affecté», soutient le ministre Serge Ménard.

C'est certain, Québec souhaite conserver le contrôle sur le dossier et ses très nombreuses ramifications. Il a d'ailleurs été question de mettre sur pied une régie de l'eau qui chapeauterait l'ensemble des activités liées à l'eau. Il semble plutôt que le gouvernement ait choisi d'élaborer une loi-cadre englobant tous les aspects de l'eau, de la pérennité de la ressource jusqu'à sa mise en valeur, en passant par la commercialisation.

«Il faudrait qu'au bout du compte, ce soit la société québécoise qui en tire les profits. La commercialisation internationale doit toutefois faire appel à l'expertise de l'entreprise privée», précise Serge Ménard.

GREFFES À qui donnera-t-on désormais la priorité?

SUITE DE LA PAGE 1

En outre, parmi les bénéficiaires, à qui donnerait-on désormais la priorité? Les clients du système de santé québécois, dont les services sont gratuits et universels? Les patients de l'extérieur qui auront les moyens financiers de venir subir une opération ici? Comment cohabiteraient des services médicaux privés et publics au sein d'un même établissement? Qui travaillera dans ces cliniques et quelle sera la rémunération de ces personnes? Est-ce que les donneurs accepteraient que les organes servent éventuellement à des fins commerciales?

Ces questions inquiètent notamment le directeur de l'Institut Armand-Frappier, Guy Gélinau, également président du Comité technique chargé de revoir l'ensemble des services de dons et de greffes d'organes et de tissus au Québec.

«Il y a toutes sortes de projets de services privés dans le but d'attirer la clientèle américaine en lui demandant des coûts supérieurs. On peut s'inquiéter de cette idée d'avoir

deux filières, publique et privée. Il s'agit d'une question d'accessibilité et d'équité. C'est une problématique un peu gênante.»

En 1991, une étude effectuée par le Conseil d'évaluation des technologies de la santé, en collaboration avec le GRIS (Groupe de recherche interdisciplinaire en santé de l'Université de Montréal) démontrait déjà l'avantageuse relation coût-efficacité des transplantations d'organes au Québec. Notamment pour la greffe du rein et du foie, plus que pour le cœur et le poumon, les coûts de telles chirurgies s'avèrent moins onéreux au Québec, comparativement aux États-Unis ou à certains pays européens, et ce, même si le problème de la disponibilité des organes est probablement plus criant ici qu'ailleurs.

Le Conseil d'évaluation des technologies de la santé pourrait d'ailleurs effectuer une mise à jour de ce portrait du coût-efficacité des transplantations au Québec si le comité Gélinau en fait la demande. Le rapport de ce groupe de travail de six membres est attendu le 1er juillet prochain à Québec.

EN BREF

Partenaire des Clinton condamné

Arkansas (AP) — James McDougal, l'ancien partenaire d'affaires de Bill et Hillary Clinton, a été condamné hier à trois ans de prison dans l'affaire Whitewater. À l'époque où Bill Clinton était gouverneur de l'Arkansas, M. McDougal était propriétaire dans cet État d'une caisse d'épargne, qui a fait faillite et qui est au cœur du scandale Whitewater. M. McDougal a été reconnu coupable de 18 forfaits par le juge de Little Rock, George Howard. Ce dernier l'a également condamné à trois ans de mise à l'épreuve — dont un en maison d'arrêt — et à une amende de 10 000 \$ US. M. McDougal devra enfin restituer un peu plus de quatre millions de dollars US au gouvernement américain. James McDougal risquait une peine maximale de 84 ans de prison. La clémence du juge s'explique par la collaboration du prévenu avec l'accusation. Les procureurs avaient ainsi estimé que M. McDougal avait «sincèrement et considérablement aidé» leurs investigations.

Flambée de pneus

Saint-Chrysostome (PC) — Un incendie s'est déclaré hier dans un dépôt de pneus de Saint-Chrysostome, en Montérégie. Selon la Sûreté du Québec, un flot de 25 000 pneus était la proie des flammes en fin d'après-midi. Ce dépôt, propriété des Pneus Grenier, est situé à environ cinq kilomètres du village. Les habitants de l'endroit n'auraient pas été trop incommodés par la fumée, car hier le vent soufflait dans la bonne direction. Plusieurs pompiers ont été appelés sur les lieux pour maîtriser l'incendie. Il semblerait que ce dépôt contienne quelque millions de pneus répartis en plusieurs dizaines d'îlots. Le feu, qui aurait été causé par un chariot-éleveur de pneus, se serait attaqué à un seul de ces îlots, ce qui réduit considérablement la portée de l'incident. En fin de journée, le feu était maîtrisé.

Bars et tabac

Toronto (PC) — Le sévère règlement antitabac adopté récemment par Toronto vient de s'envoler en fumée. À l'issue d'un vote sur la question, le conseil municipal torontois a en effet décidé de remplacer le règlement interdisant de fumer dans tous les bars et restaurants de la ville par un règlement moins sévère prévoyant un petit espace réservé aux fumeurs et encourageant les établissements à délimiter des secteurs fermés à l'intention des fumeurs.

SUITE DE LA PAGE 1

ses conquêtes. À Goma, son fief, dans l'est du pays, il reçoit ses visiteurs et donne ses conférences de presse dans les salons de la résidence du maréchal Mobutu, un petit palais en briques rouges de mauvais goût sur la rive du lac Kivu. «C'est le musée de la honte», dit-il, moquant l'endroit, ses marbres, ses brocarts, ses ors et ses meubles de style.

Il n'arbore aucun signe extérieur de richesse et se présente souvent vêtu d'un pantalon de coton et d'une chemise-saharienne coordonnée de couleur sobre, bleu ou beige. Il affectionne les chaussures de sport et les sandales de cuir. Chapeau à large bord ou casquette américaine, il ne reste jamais longtemps tête nue au soleil. La protection dont il est l'objet l'exaspère quelque peu. Foncer à tombeau ouvert, sur un mauvais asphalte, dans une voiture blindée, entre deux pick-up garnis de soldats en armes prêts à bondir, ne l'enthousiasme guère. Mais il est désormais une cible potentielle et descend à obéir à ceux qui assurent sa sécurité.

À 56 ans, il entame une deuxième carrière politique. Les Banyamulenges, littéralement «ceux de Mulenge», des descendants de Tutsis rwandais établis au début du XIXe siècle sur les plateaux et les collines proches d'Uvira, dans le Sud-Kivu, l'ont tiré des oubliettes de l'Histoire. Soutenus par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, les Banyamulenges, persécutés par les tribus locales, les fonctionnaires démunis et jaloux et l'armée zaïroise qui tentait de les retenir au pays de leurs ancêtres, lancent, en septembre 1996, un mouvement de révolte armée.

Ils humilient rapidement les Forces armées zaïroises (FAZ), puis s'en prennent aux extrémistes hutus burundais de Léonard Nyangoma, pour plaier au nouveau régime de Bujumbura, avant de frapper les extrémistes hutus rwandais, agglutinés dans des camps de réfugiés aux alentours de Bukavu et de Goma, pour remercier les autorités de Kigali de leur aide précieuse. Le 25 octobre 1996, les Banyamulenges affirment subitement vouloir renverser le régime du président Mobutu Sese Seko... Ils annoncent avoir été rejoints par d'autres opposants zaïrois. Quatre nébuleuses politiques, implantées dans le Nord et le Sud-Kivu et proches du pouvoir ougandais, s'unissent au sein de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), dont le coordinateur — et futur président — n'est autre que Laurent-Désiré Kabila, vieux cheval de retour de la politique zaïroise.

Né à Moba, un port sur le lac Tanganyika, dans la province du Shaba, l'ex-Katanga, il appartient à l'importante ethnie des Lubas du Katanga: les Balubakat. Rien ne le disposait donc à prendre la tête d'un mouvement politico-militaire créé par des Tutsis. Il apparaît publiquement pour la première fois le 31 octobre à Uvira, tout juste conquise par les Banyamulenges, où il harangue une population à 45 % tutsie. «L'Alliance est votre mouvement contre la tyrannie et la corruption, un mouvement pour la liberté et la vie, crie-t-il. Nous devons renverser Mobutu et le jeter dans les poubelles de l'Histoire.» Il a étudié en Allemagne de l'Est, à la fin des années 50, avant de rentrer au Congo au moment où le pays est sur le point d'obtenir son indépendance de la Belgique.

Laurent-Désiré Kabila revient au pays anti-impérialiste et tiers-mondiste. C'est la mode, surtout pour ceux qui ont vécu en Europe de l'Est. Mais ces concepts, désuets aujourd'hui, éposent alors les contours de la guerre froide: il est anti-américain, pro-socialiste et favorable à la planification du développement des pays fraîchement indépendants. En 1960, il est élu député sur la liste des Balubakat et soutient activement le premier ministre de l'époque: Patrice Lumumba. Celui-ci sera renversé par le chef de l'armée, un certain Joseph-Désiré Mobutu, et assassiné le 17 janvier 1961 à Elisabethville, la capitale du Katanga, devenue par la suite Lubumbashi. La destitution et l'assassinat

MULRONEY

«Mettons de côté la partisanerie»

SUITE DE LA PAGE 1

vités du Canadian Club, de Toronto. L'ancien premier ministre a profité de cette invitation, faite en novembre dernier, pour briser le silence qu'il observe depuis sa retraite de la politique active en 1993. Invité à évoquer sa vision du Canada au tournant du millénaire, il a préféré sonner l'alarme afin de s'assurer que le pays arrive uni aux portes du XXIe siècle.

Sans le nommer, il a intimé au premier ministre Jean Chrétien de mettre de côté sa stratégie électorale et son plan B au profit d'un rôle de rassembleur autour d'une «approche générale».

Si le premier ministre fédéral refuse d'agir, il revient alors aux premiers ministres provinciaux de prendre le relais, a fait valoir M. Mulroney. Il a lancé un appel indirect au premier ministre ontarien Mike Harris en vantant le rôle traditionnel joué par ses prédécesseurs, dont trois se trouvaient dans la salle.

Brian Mulroney reconnaît que le dossier constitutionnel est impopulaire. «Mais les premiers ministres ne sont pas élus pour chercher à être populaires mais pour assumer un leadership. Il y a des moments où il ne faut pas dire aux Canadiens ce qu'ils veulent entendre mais ce qu'ils doivent savoir», a-t-il ajouté.

Il est persuadé qu'il est possible de trouver une solution acceptable pour le Québec mais, pour y parvenir, les fédéralistes doivent tout reprendre à zéro, oublier le défunt Accord du lac Meech. «Mettons de côté la partisanerie et trouvons une nouvelle formule, un nouveau vocabulaire et un nouvel échéancier», a-t-il proposé.

Présentement, la province exporte davantage d'organes qu'elle n'en importe. Dans le cas des exportations, il s'agit essentiellement d'échanges pan-canadiens qui sont effectués selon la demande et l'urgence de la situation.

L'ancienne directrice générale de Québec-Transplant, l'organisme qui s'occupe de la récupération et de la répartition d'organes pour fins de transplantation, Louise Bi-beau, s'est dite renversée par l'idée de ce projet de cliniques privées, mais elle ne voit pas de lien avec son renvoi de Québec-Transplant.

«Le problème c'est la provenance des organes. Actuellement, les organes récupérés ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins du Québec. Je ne peux pas croire qu'on va s'embarquer là-dessus. Québec-Transplant s'est toujours opposé à la commercialisation des organes. Les gens, eux, donnent gratuitement.»

Même son de cloche chez Diane Hébert la présidente de la Fondation Diane-Hébert.

«Je ne peux pas le croire, dit-elle. Ça m'inquiète. Cela mènerait à la commercialisation pure et simple.»

Évitant de nommer qui que ce soit, M. Mulroney a réservé plusieurs flèches aux détracteurs de l'Accord du lac Meech, une entente qui aurait permis de priver les souverainistes de leur argument le plus puissant, soit l'absence de la signature du Québec au bas de la Constitution de 1982. L'ancien premier ministre a particulièrement condamné le fait que certaines personnes, toujours les mêmes, aient bercé les Canadiens d'illusions en leur disant que le dernier référendum serait gagné haut la main par les fédéralistes ou encore que la frustration née du rejet du concept de société distincte passerait.

Rien de ce qu'a dit «l'homme sage» ne s'est concrétisé, a poursuivi M. Mulroney. «Jamais un premier ministre du Québec, même fédéraliste — et encore moins séparatiste —, n'apposera sa signature sur la Constitution de 1982 à moins qu'elle ne comporte des dispositions raisonnables pour affirmer le caractère unique du Québec dans la confédération et pour assurer ainsi la sauvegarde de la langue et de la culture française au pays», a-t-il averti. Sans ces garanties, dit-il, de plus en plus de Québécois, qui favorisent pourtant le fédéralisme renouvelé, chercheront à protéger leur culture au sein d'un état indépendant.

Le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion, a soutenu M. Mulroney, se trouvait à «encourager les Québécois à partir» en laissant entendre que l'absence de changement constitutionnel les pousserait à quitter la fédération.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe, lui, a jugé illusoire le projet d'une nouvelle entente.

KABILA

de Lumumba engendrent une succession de rébellions dans l'est du pays: il devient un martyr, un mythe révolutionnaire. L'URSS donne son nom à l'université de Moscou où viennent étudier les étudiants du tiers-monde.

Laurent-Désiré Kabila perd son siège de député en 1962 et se réfugie de nouveau en Europe de l'Est. Dès son retour en 1963, il rejoint l'insurrection armée d'inspiration lumumbiste. En janvier 1964, il est dans les maquis du Kivu, la partie méridionale de l'actuelle province du Bandundu, dirigés par Pierre Mulele, disciple et collaborateur de Patrice Lumumba. De nombreux massacres, passés sous silence, endeuillent la région. L'insurrection muletiste, soutenue par les Soviétiques, fait quelque 100 000 morts. Laurent-Désiré Kabila rejoint en avril la rébellion des Simbas («les lions», en Swahili), dirigée par Gaston Soumailot. Elle est partiellement anéantie en novembre, mais les Simbas, muletistes bon teint, conservent le contrôle de vastes régions du Kivu jusqu'en 1968.

Lumumbiste de la première heure, Laurent-Désiré Kabila, reçoit dans son maquis du Kivu, d'avril à décembre 1965, Ernesto «Che» Guevara, qui envisage un moment de créer dans cette région un foyer de «déstabilisation anti-impérialiste», avec quelque 200 barbudos cubains. Le Che ne garde pas un souvenir ému de sa rencontre avec Kabila, qu'il prend pour un noceur, un révolutionnaire d'opérette (*Le Monde* du 8 avril). Le compatriote de Fidel Castro déploie l'attitude de ces Congolais qu'il accuse de passer plus de temps au Caire, à Paris et à Dar es-Salaam, d'où ils rédigent leurs communiqués de guerre, que sur le terrain. Il critique le manque de courage personnel de Kabila et son manque de sens politique. «Rien ne permet de penser qu'il est l'homme de la situation. Il laisse passer les jours sans se préoccuper d'autre chose que des rivalités politiques et il aime trop les femmes et l'alcool», écrit le Che. Le futur patron de l'AFDL reste discret sur cet épisode et prend bien soin de ne pas revendiquer le parrainage du Che. «S'il a été déçu, il ne me l'a pas dit. Les pays sont différents, les situations sont différentes, toutes les révolutions n'ont pas le même objectif», explique-t-il sans autre commentaire quand un curieux l'interroge sur ses relations avec le «Commandante».

En 1967, Laurent-Désiré Kabila fonde le Parti révolutionnaire du peuple (PRP), un groupuscule d'obédience maïste et vit dans les maquis du Shaba et du Kivu, luttant contre le pouvoir central avec ses Forces armées populaires (FAP), qui comptent jusqu'à 3000 combattants, impliqués dans des actions sur le territoire zaïrois ou stationnés dans des sanctuaires zambiens et tanzaniens. La guerre froide bat son plein et il reçoit le soutien déclaré de la Chine populaire et de la Tanzanie de Julius Nyerere, alors engagé dans une expérience socialiste à l'africaine qui fera long feu.

Le PRP et sa branche armée s'autofinancent sans problème. Leur territoire est vaste et d'une richesse exceptionnelle: or, diamants, ivoire, café. Ils entretiennent des trafics variés et juteux avec le reste du monde via la Zambie, la Tanzanie et le Burundi. À Bujumbura, leurs amis tutsis commercialisent l'or collecté dans les collines et le café sorti en contrebande du territoire zaïrois. En 1975, les hommes de Kabila kidnappent en Tanzanie quatre scientifiques occidentaux venus observer un groupe de singes. Ils seront libérés à Dar es-Salaam, après de sordides tractations et l'intervention personnelle du président Nyerere, contre une rançon, révisée à la baisse, de 250 000 francs (50 000 \$).

Laurent-Désiré Kabila est à ce moment-là bien plus un chef de bande qu'un chef de guerre, un trafiquant-businessman plus qu'un guérillero. Il vit d'expéditions, mais il vit bien, étendant ses réseaux dans les pays voisins, notamment en Tanzanie où il possède une flottille de pêche et des maisons closes à Kigoma et à Dar es-Salaam. En no-

vembre 1984, les hommes du PRP s'emparent de Moba, la ville natale de leur chef, qu'ils tiennent un moment. Ironie du sort, c'est l'actuel chef d'état-major des FAZ, le général Mahele Bokungu Lieko, qui rétablit la situation et reprend la ville. Le coup d'éclat de Kabila n'est pas du goût de Kinshasa, et, en 1985, le gouvernement négocie, en échange d'une amnistie, la reddition des troupes du PRP, qui perd une partie de ses hommes, mais aussi ses appuis extérieurs. La Tanzanie et l'Ouganda — où il possède aussi des biens — sont alors des havres pour celui qui se réclame toujours de Patrice Lumumba.

Mais le héros nationaliste congolais doit se retourner dans sa tombe à chaque fois que Kabila invoque son nom. Car celui-ci sert les présidents ougandais successifs, du dictateur fantasque et sanguinaire Idi Amin Dada à Yoweri Museveni, en passant par Milton Obote. Il sert aussi les intérêts bien compris de John Garang, le rebelle soudanais, et de Mobutu, lorsqu'en 1989 il intercède auprès du second pour lui arracher l'autorisation de faire transiter par le Zaïre le bois précieux que le colonel Garang «récolte» dans la province soudanaise de l'Equatoria occidentale, frontalière du Haut-Zaïre.

Entre-temps, Laurent-Désiré Kabila fait une apparition surprise, le 21 septembre 1982, à Rotterdam, aux Pays-Bas, où il participe à une session du Tribunal permanent des peuples, en compagnie d'Antoine Gizenga, le fondateur du Parti lumumbiste unifié (Palu), principal héritier de la mouvance lumumbiste. L'essentiel de l'opposition zaïroise est représentée et le régime du président Mobutu est, sans surprise, accusé de violation systématique des droits de l'homme. Le chef du PRP s'abstient, en revanche, de participer aux travaux de la Conférence nationale souveraine, qui planche au début des années 90 sur la transition du pays vers la démocratie.

Il resurgit à point nommé à l'automne 1996, alors que le président Mobutu, opéré le 22 août d'un cancer de la prostate, poursuit une longue convalescence d'abord à Lausanne en Suisse, puis dans sa résidence de Roquebrune-Cap-Martin, sur la Côte d'Azur. L'insurrection tutsie est en plein essor dans l'est du pays, portée à bout de bras par les armées rwandaises, burundaises et ougandaises. Elle cherche un deuxième souffle et une caution zaïroise. C'est à ce moment-là que Laurent-Désiré Kabila est propulsé sur le devant de la scène par ses amis de Kampala et de Kigali, sur une suggestion américaine.

Les dirigeants rwandais mènent une politique revancharde. Ils veulent extirper du Zaïre le reliquat des ex-Forces armées rwandaises (FAZ) et des milices extrémistes hutues. Les Ougandais, au-delà du soutien indéfectible qu'ils apportent au Rwanda, souhaitent un Zaïre oriental tranquille, débarrassé de tous les embryons de rébellions hostiles qu'entretenait le régime Mobutu. Le pari est gagné, et de quelle manière! L'insurrection tutsie, devenue au fil des mois la rébellion zaïroise de Laurent-Désiré Kabila, a conquis un tiers du Zaïre. Après Kisangani, elle a enlevé Mbuji-Mayi, la capitale du Kasai-Oriental, la province diamantifère, puis Lubumbashi, la capitale du Shaba, dont le sous-sol regorge de cuivre, de cobalt, d'or, de manganèse et d'uranium. Elle avance sans rencontrer d'obstacle. Un peu trop vite, même, au gré de ses «sponsors» étrangers. Les poches de résistance sont rares, l'armée gouvernementale a fait la preuve de son incompétence et de sa veulerie.

Laurent-Désiré Kabila n'est pas décidé à temporiser. Le petit guérillero sans envergure se sent porté par le vent de l'Histoire. Il veut aller à Kinshasa et se prend à rêver d'un destin national. C'est décidé, il sera le tombeau de Mobutu. Il est accueilli en libérateur là où il passe, même si les Zaïrois ne sont pas dupes. Dans les territoires conquis, une fois l'euphorie retombée, les populations constatent que cette rébellion n'est pas à proprement parler zaïroise.



S.V.P. Assurez-vous
que ce papier journal
soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 6102, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.